
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-quatrième séance – Mardi 23 novembre 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M^{me} Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 novembre 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 novembre et mercredi 24 novembre 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous rappelez certainement que, l'année passée, vous avez reçu un petit pot de miel primé par la Confrérie du Grand Apier de Suisse, qui organise chaque année un concours afin de promouvoir le miel suisse. La médaille d'or avait été décernée aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Cette année, le concours a de nouveau eu lieu... (*Brouhaha.*) Cela ne vous intéresse pas? Je vous parle du miel suisse et genevois et des Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville! Cette année, donc, 70 miels suisses ont été dégustés par une vingtaine de jurés spécialisés et jugés sur la base de critères gustatifs, olfactifs, techniques... Et les Conservatoire et Jardin botaniques ont reçu deux médailles d'or, cette fois! (*Applaudissements.*) J'en profite pour saluer l'apiculteur à l'origine de ces victoires, M. Frédéric Bieri. Par conséquent, cette année vous recevrez deux petits pots de miel! (*Applaudissements.*) Je sais qu'il en manque quelques-uns, car nous n'avions pas compté les personnes qui travaillent pour le Conseil municipal, mais ceux qui ne recevront pas leurs deux pots aujourd'hui les auront demain.

Ce miel est particulier et unique en Suisse – c'est peut-être ce qui explique sa qualité – en ce sens que les abeilles du Jardin botanique peuvent butiner 10 000 espèces de plantes à fleurs provenant de cinq continents. Je tenais à le signaler!

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous donnons lecture de la lettre de démission du Conseil municipal de M^{me} Chantal Perret-Gentil.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 novembre 2010

Concerne: démission du Conseil municipal de la Ville de Genève

Madame,

Je vous informe de ma démission du Conseil municipal avec effet au 8 novembre 2010. J'ai écrit un courrier pour aviser le Service des élections et votations.

Je vous transmettrai ces prochains jours ma lettre de démission à l'attention de mes collègues du Conseil municipal.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Chantal Perret-Gentil

La présidente. Je signale que M. Tornare sera en retard demain à la séance de 17 h, et que M^{me} Salerno sera absente demain à la séance de 20 h 30.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais apporter une petite précision à ce que vous venez d'annoncer, si vous permettez, Madame la présidente. Je crois savoir que mon absence demain à 17 h a posé quelques problèmes au bureau du Conseil municipal... Je signale donc que j'irai représenter le Conseil administratif – et ce ne sera pas de la représentation «petits fours», je le dis à l'attention de certains! – comme j'essaie de le faire depuis de nombreuses années, lors de l'assemblée extraordinaire de l'Association des communes genevoise (ACG), dont je suis le vice-président.

Je crois que mon collègue Mugny y est intéressé lui aussi, car il s'agira de défendre 350 000 francs pour le Festival international danse et musique, 160 000 francs pour le Théâtre Alchimic, 200 000 francs pour La Bâtie – Festival de Genève, ainsi qu'une somme importante pour soutenir la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et l'aider à faire face aux déficits actuels et à venir.

Je pourrais assister à la séance plénière du Conseil municipal à 17 h et ne pas défendre ces dossiers à l'ACG, comme le souhaiteraient quelques-uns, en laissant maires ou conseillers administratifs lutter contre ces subventions à prendre sur le Fonds d'équipement communal. Mais mon honneur et mon sens du devoir m'incitent quand même à aller à cette assemblée extraordinaire de l'ACG au Rondeau de Carouge.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je continue les communications du bureau du Conseil municipal. Demain mercredi, de 20 h 30 à 20 h 45, nous traiterons des réponses du Conseil administratif aux motions, questions écrites et autres objets déposés par les conseillères et conseillers municipaux.

Je salue à la tribune du public nos invités du Centre de formation professionnelle, secteur construction: M. Nicolas Ebner, directeur, M. Bilal Ramadan et sa

classe, ainsi que M^{me} Sophie Coulet-Gillioz et sa classe. Je salue également nos invités du Service des classes d'accueil et d'insertion: M. Daniel Hensler, directeur, M. Philippe Schneider, assistant social, M. Patrick Bosonet et sa classe, ainsi que M. Olivier Lorenzini et sa classe. Toutes ces personnes sont accueillies par M^{me} Sandrine Salerno, dans le cadre de son année de mairie placée sous le signe de la rencontre et de l'écoute.

Enfin, je salue la présence à la tribune de M. Claudio Deuel délégué à la jeunesse de la Ville de Genève. Nous les applaudissons. (*Applaudissements.*)

3. Prestations de serment de M. Julius Kubik, remplaçant M^{me} Catherine Buchet-Harder, conseillère municipale démissionnaire, et de M. Thomas Boyer, remplaçant M^{me} Chantal Perret-Gentil, conseillère municipale démissionnaire.

MM. Julius Kubik et Thomas Boyer sont assermentés. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Au mois de mai dernier, Monsieur le magistrat, je vous ai posé une question orale concernant les arrêts de bus et de tram situés devant le magasin Manor, car leur installation avait été faite depuis plus de huit mois et nous attendions toujours la pose de la marquise et des sièges dont ces arrêts sont normalement pourvus. Vous m'avez répondu que l'affaire était en cours et les commandes passées, et que les travaux demandés seraient effectués au début de l'automne, c'est-à-dire au mois de septembre.

Nous sommes à la fin du mois de novembre, et ces deux arrêts n'ont toujours pas de sièges ni de marquise. Les passagers attendent le bus ou le tram sur les socles restés dans leur état initial, ce qui peut même s'avérer dangereux. J'aimerais savoir quand ces arrêts seront définitivement mis en service avec tout leur équipement.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous aurez une réponse demain soir.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et plus particulièrement à M^{me} Salerno, en sa qualité de maire. Tout à l'heure, j'ai eu le plaisir de lire sur le site internet de la *Tribune de Genève* que Genève figurait parmi le trio des villes les mieux notées du point de vue de sa situation et de sa gestion financières. En tant que socialiste, je suis évidemment très fière du travail que vous avez accompli, Madame Salerno, mais je me demandais ce que vous alliez faire de cette information. (*Remarques.*) Ce n'est pas de la publicité, c'est l'expression de ma satisfaction!

Je prends l'exemple du Canton, où M^{me} Calmy-Rey avait expliqué comment la collectivité cantonale investissait dans les transports publics et en quoi cela pouvait apporter une amélioration au niveau du quotidien des gens. Je trouve que ce type d'information mérite d'être largement adopté, et j'aimerais savoir si la Ville entend faire quelque chose en la matière.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Madame la conseillère municipale, je comprends que vous ayez quelque satisfaction à être à la tête, avec vos collègues, de l'une des villes les mieux gérées de Suisse. Je pense qu'on ne le dit pas assez, et je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité de le souligner. D'habitude, ce genre d'information est plutôt donné en commission des finances, interlocuteur privilégié du département des finances et du logement dont j'ai la charge.

Le deuxième volet de votre question, Madame Valiquer Grecuccio, consiste à demander comment nous sensibilisons la population à l'usage que nous faisons des deniers publics. Comme je crois l'avoir dit à la commission des finances, je souhaite faire une campagne d'information à ce sujet. Nous en avons notamment parlé il y a une année, lors de la votation sur la baisse d'impôts; les gens veulent savoir où va leur argent, et nous nous devons de le leur expliquer.

Nous sommes en train d'imaginer cette opération, mais nous la mènerons après les élections municipales, pour éviter de prêter le flanc à la critique. Il me semble très important de rendre compte aux contribuables de l'usage des deniers publics, c'est pourquoi il vaut mieux détacher ce moment de communication et d'explication de la période électorale; vraisemblablement, cette campagne aura donc lieu après le mois de mars 2011.

M. Salvatore Vitanza (R). Ma question s'adresse à M. Tornare. Les espaces de jeux au parc des Bastions sont dans un état alarmant. A quand leur rénovation, Monsieur le conseiller administratif?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai déjà répondu à la même question posée par M^{me} Soutter, je crois; je vous laisse donc vous référer au *Mémorial*, Monsieur le conseiller municipal.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, en ce moment magistrat fantôme, mais on la lui transmettra... Elle a trait à l'ouverture du chantier du Musée d'ethnographie de Genève. Sachant que les entreprises genevoises ont actuellement de grandes difficultés à trouver des mandats, puisque tous les projets importants sont bloqués, et que, dans l'attribution du mandat selon les procédures de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), l'offre économique était de 40%, M. Pagani peut-il nous renseigner sur les raisons qui ont motivé la Ville de Genève à attribuer ledit chantier à une entreprise alémanique et non genevoise?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu demain.

M. Bayram Bozkurt (Ve). Les travaux du Musée d'ethnographie ont commencé. Cela nous rend heureux! Malheureusement, la sécurité autour du chantier n'est pas correctement assurée. En effet, la signalisation et le marquage du sol, au niveau du boulevard Carl-Vogt et à la rue des Bains, ne sont pas bien calculés et les piétons sont en danger. Les patrouilleuses scolaires ont couru vers moi en appelant au secours pour me le dire! Comme les gens ont l'habitude d'emprunter le passage pour piétons du côté du musée, maintenant, ils marchent sur la chaussée. Il y a bien un tout petit panneau «interdit aux piétons», mais cela ne suffit pas! Les gens ne traversent pas pour autant la rue pour prendre le trottoir situé de l'autre côté, et ils continuent à marcher sur la chaussée.

Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani: avant que le malheur n'arrive, quand prendrez-vous des dispositions pour assurer la sécurité des piétons à cet endroit?

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Ma question s'adresse, je crois, à l'ensemble du Conseil administratif. Je veux parler du peuple haïtien, qui a subi

Questions orales

le tremblement de terre que nous savons. La population du monde entier a donné plus de 13 milliards de dollars pour Haïti mais, aujourd'hui, son peuple meurt encore du choléra. Pourrions-nous recevoir des informations sur l'action de la Ville de Genève dans ce cadre?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous indiquerai demain toutes les sommes données à Haïti, soit directement, soit par l'entremise d'associations. Malheureusement, nous avons dû bloquer une subvention destinée à une association qui n'avait pas livré ses comptes et budget de manière satisfaisante. Mais vous aurez tous les détails par écrit demain, Madame Meierhofer.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet – je change de cible, pour une fois... Elle concerne indirectement les cycloterroristes! En fait, elle porte sur le questionnaire envoyé à tous les exploitants de terrasses estivales. J'aurais voulu savoir pourquoi, dans ce document, sont posées quatre ou cinq questions criminalisant les cyclistes, alors que je n'en ai vu aucune me demandant si un automobiliste m'avait dérangée dans l'exploitation de ma terrasse...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Pour que tout le monde, dans cette salle, comprenne de quoi il s'agit, je commencerai par une brève information. Nous avons adressé aux quelque 900 bénéficiaires d'autorisations pour terrasses d'été, d'hiver ou à l'année un questionnaire correspondant à une enquête de satisfaction par rapport à la qualité des services municipaux – en l'occurrence, du Service de la sécurité et de l'espace publics – mais aussi à la perception de certaines réalités sur le domaine public.

De tête, je crois pouvoir dire qu'il y avait une vingtaine de questions portant aussi bien sur leurs relations avec la police municipale et les gestionnaires du domaine public que sur les nuisances diverses et variées dont des citoyens font état à travers le courrier qu'ils m'envoient. Je peux vous assurer, Madame Klopmann, que ce questionnaire n'avait aucune orientation spécifique concernant l'usage du vélo sur les trottoirs, puisque les premières questions posées portaient sur les nuisances sonores. Nous demandions, notamment, si les exploitants avaient eu des plaintes directes ou indirectes de la part d'habitants ou du voisinage par rapport aux nuisances sonores générées par les clients occupant leur terrasse.

Nous voulions également savoir si la salubrité était satisfaisante et si, à la suite de l'adoption de la nouvelle loi interdisant la fumée dans les lieux publics

fermés, les mégots jonchant les parties ouvertes des établissements avaient généré des nuisances particulières.

Enfin, il est vrai que nous demandions également si l'usage des trottoirs par les vélos pouvait poser problème, à certains moments. La question, concernant les chaussées, était de savoir s'il y avait des conflits ou si des cyclistes privés de leur place de stationnement avaient émis des remarques. Je rappelle qu'une partie des terrasses empiètent sur les emplacements destinés au stationnement des vélos.

A ma connaissance, à ce jour, nous avons reçu 270 réponses – soit 33% des exploitants de terrasses interrogés – à notre questionnaire, ce qui est plutôt satisfaisant. J'ai proposé à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public – dont vous êtes l'éminente présidente, Madame Klopmann – de lui transmettre tous les résultats de cette enquête. Nous aurons tout loisir, à ce moment-là, de commenter aussi bien les réponses – que je souhaite intéressantes – que les questions.

J'espère avoir satisfait votre curiosité, Madame Klopmann. Si tel n'est pas le cas, j'en suis navré, mais il faudra alors me reformuler votre question, que j'ai peur de ne pas avoir bien comprise.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Manuel Tornare. A la suite de l'article du *Courrier* sur la réduction du temps de travail à la Maison de quartier Asters-Servette, je voudrais savoir pour quelles raisons une telle mesure a été prise justement dans le périmètre désigné par la commission sociale et de la jeunesse, au cours de la législature précédente, comme le plus défavorisé de notre ville en termes de besoins socio-éducatifs et d'effectifs pour les maisons de quartier.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, j'ai déjà partiellement répondu à cette question il y a quinze jours. Je crois que c'est M. Burri qui me l'avait posée, à l'époque.

Vous savez – car je l'ai déjà dit dans cette enceinte – que j'ai décidé de rencontrer les responsables de la Maison de quartier Asters-Servette, car j'ai un certain nombre de questions à leur poser. Pas plus tard que ce matin, à 8 h 30, avec le conseiller d'Etat Charles Beer, nous avons eu une réunion avec les représentants de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et certains Conseils administratifs des grandes communes concernées. Il s'agissait d'essayer de trouver des solutions non seulement pour le budget 2011 de cet organisme,

Questions orales

mais également pour couvrir à court et à moyen terme les déficits qu'il a accumulés d'année en année. Il fallait donc établir un plan de redressement des finances de la FASE.

Je pense que l'on entend tout et n'importe quoi concernant les restrictions socioculturelles au sein de la Ville de Genève. La Ville, depuis Guy-Olivier Segond – Michel Rossetti a continué sur cette lancée, et je l'ai encore amplifiée – donne beaucoup plus que ce qu'elle devrait à la FASE et aux institutions collaborant avec elle.

La Délégation à la jeunesse, que j'ai créée au nom du Conseil administratif il y a dix ans, ne fait pas partie de la FASE, contrairement à ce qui se passe dans d'autres communes qui font payer par elle leurs travailleurs sociaux hors murs. Par conséquent, nous avons une autonomie beaucoup plus grande que d'autres communes en matière d'activités socio-éducatives.

A ma connaissance, il n'y a pas eu de graves restrictions socioculturelles de la part de la Ville. J'ai reçu les représentants de toutes les maisons de quartier qui se plaignaient de telles mesures, et mon département a fait un effort pécuniaire pour éponger le différentiel entre le manque d'argent provenant de la FASE et ce que pouvait donner la municipalité à ce moment-là.

Je ne comprends donc pas pourquoi des plaintes se sont élevées à ce sujet, mais cela ne m'étonne pas... Nous sommes en période électorale, l'année prochaine sera l'année des hannetons municipaux, ce qui fait que certains racontent un peu n'importe quoi et font croire des contrevérités aux journalistes – qui, heureusement, ne les gobent pas toutes et même, parfois, les rectifient.

Mesdames et Messieurs, je vous donnerai ultérieurement de plus amples informations pour chaque maison de quartier dépendant de la Ville de Genève, en signalant les restrictions qui auraient pu toucher certaines d'entre elles.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagni. Elle concerne les travaux liés au tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) à la Jonction, et notamment au bout du boulevard Carl-Vogt. Auparavant, il y avait un certain nombre de places de stationnement pour cycles devant l'arcade de Pro Vélo; elles ont été supprimées dans le cadre des travaux, ce qui est tout à fait compréhensible, mais il semblerait qu'elles ne seront pas remises ensuite, vu les premiers aménagements en cours de réalisation à cet endroit.

Je voulais savoir s'il s'agissait là d'une mesure de rétorsion contre Pro Vélo, qui a adressé au Conseil administratif une pétition demandant la création de stationnements pour vélos toujours pas réalisés. Peut-être l'exécutif a-t-il voulu

punir cette association en supprimant les places de stationnement pour cycles devant son arcade... Pourriez-vous me rassurer, Monsieur Pagani, en me confirmant que ces places seront rétablies après la fin des travaux?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, cela fait trois ans et demi que nous nous connaissons, et je m'étonne que vous utilisiez des termes comme «mesure de rétorsion» qui ne correspondent pas du tout à ma politique! Je trouve donc votre soupçon quelque peu déplacé.

Cela étant, vous savez que les travaux du TCOB sont gérés par le Conseil d'Etat, et notamment par le Département des constructions et des technologies de l'information dirigé par Mark Muller. Vous connaissez aussi les problèmes de communication avec la Ville que cela engendre – et j'en fais les frais. Malheureusement, la cellule de communication dudit département est inefficace; elle se contente de distribuer des petites fiches informatives numérotées dont personne ne comprend ni le sens, ni l'objectif. Nous avons donc dû retirer notre budget de communication de ce projet, vu la pauvreté des informations fournies. Et la situation ne change toujours pas!

Nous avons même été mis devant le fait accompli du transfert de lignes des Transports publics genevois (TPG). Certaines auraient dû passer sur le boulevard Carl-Vogt et sur le boulevard Saint-Georges, ce qui aurait permis d'atténuer les nuisances auprès des riverains, mais tel n'a pas été le cas en raison d'une obscure décision, laquelle émanait peut-être d'un ingénieur de la circulation... Enfin, on nous a promis que la situation serait rétablie au mois de juin 2011, et je me battrais avec le Conseil municipal et avec Pro Vélo afin que ces places de stationnement pour cycles soient rétablies.

Je profite d'avoir la parole pour annoncer qu'un groupe de travail sera constitué avec Pro Vélo, ainsi qu'avec les personnes qui se préoccupent des pistes cyclables et des «points noirs», pour faire des propositions à la Direction générale de la mobilité. Comme vous le savez, Monsieur Buschbeck, votre conseillère d'Etat Michèle Künzler est à la tête du Département de l'intérieur et de la mobilité, et j'espère qu'elle soutiendra notre demande pour l'aménagement de nombreuses pistes cyclables, sur lesquelles nous comptons beaucoup.

M. Georges Breguet (Ve). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. J'ai lu dans la presse, à ma grande surprise, qu'il semblerait que le réseau wi-fi de la Ville de Genève ait été filtré – je ne dis pas censuré, car ce serait presque un gros mot, et je ne pense pas que M. Maudet soit un censeur. De plus, ce filtrage aurait été confié à une entreprise américaine. Pourtant, tout le monde sait que la

sensibilité des citoyens des Etats-Unis sur certains sujets n'est pas exactement la même que celle des Genevois, qui ont même pu voir des mises en scène osées au Grand Théâtre.

J'aimerais demander au magistrat son opinion sur ce filtrage, et s'il peut nous assurer que la liberté de communiquer et de se renseigner sera garantie, malgré cette précaution.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. En fait, Monsieur Breguet, vous me posez deux questions. La première porte sur le principe du filtrage, et la seconde sur la manière de vérifier que ce dernier ne se fait pas de manière trop intrusive ou ne relève pas de la censure, si j'ai bien compris.

En ce qui concerne le principe du filtrage, il a semblé important au Conseil administratif, dès lors que nous mettions l'internet à la disposition des citoyens, que l'on ne puisse pas nous accuser de cautionner l'accès à tout et n'importe quoi dans les espaces publics fermés, et en particulier dans les bibliothèques. En effet, c'est dans ces dernières que l'on peut observer l'utilisation la plus intensive de l'internet. Le Conseil administratif considère qu'il faut procéder à un filtrage.

J'en viens à la seconde question: quel filtrage, et comment? Nous entrons là dans les détails d'une problématique assez sensible. En réalité, deux sociétés spécialisées – une américaine et une dont je ne me rappelle plus exactement la provenance – nous permettent de croiser leurs informations sur les sites essentiellement à caractère raciste, pédophile ou pornographique. Ces sites sont recensés et mis à jour très régulièrement, car nous savons bien que la technique évolue extrêmement rapidement.

Il est donc possible, parfois, que ces instances de recensement aillent un peu plus loin que ce qui leur est demandé – voire trop loin – et classent dans la catégorie des sites auxquels nous ne voulons pas donner l'accès certaines pages web qui, en réalité, ne devraient pas poser problème. Il peut s'agir de sites d'opinions peut-être un peu poussées, mais pas de nature à tomber sous l'interdit.

Dans ces cas-là – ils se produisent assez souvent, environ cinq fois par an – à la demande de citoyennes et de citoyens, nous étudions par nous-mêmes, avec des informaticiens, la question de savoir s'il faut ou non valider l'accès à certains sites. Nous avons régulièrement affaire à des personnes qui nous demandent l'accès au site du Parti National Orientierter Schweizer (PNOS), par exemple, un parti très proche de thèses d'extrême droite assez désagréables. Dans ces cas-là, la municipalité assume sa décision de ne pas donner l'accès à un tel site. Mais cela dépend d'une appréciation qui peut aussi, *in fine*, m'être transmise. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Breguet.

M. Rémy Burri (R). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Il y a quelques semaines, vous avez lancé une campagne concernant notamment une charte éthique pour les investissements de la Ville. Dans ce cadre, vous condamniez les investissements dans l'armement, le nucléaire et la pornographie.

A propos de ce dernier domaine, Madame la maire, et sachant que la Ville de Genève est actionnaire principale de Télégénève Naxoo, je me demandais si vous aviez prévu de procéder à des désinvestissements à ses dépens, puisque les chaînes coquines représentent une source de revenus substantielle pour cette société.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. C'est moi qui vous réponds, Monsieur Burri, d'entente avec ma collègue Sandrine Salerno. Elle et moi, nous sommes en pleine symbiose sur le sujet des investissements de la Ville puisque, comme elle a eu la gentillesse de le dire, nous avons formé tous les deux une délégation pour nous pencher là-dessus.

En l'état, nous avons considéré que la question des investissements à hauteur de 30 millions de francs et quelques méritait une réallocation complète. M^{me} Salerno a eu l'occasion de s'en expliquer et de mener une campagne à ce sujet.

Cependant, c'est une problématique complètement séparée de l'investissement en termes d'actionariat de la Ville de Genève dans Télégénève Naxoo, dont nous sommes effectivement actionnaires à 51%, je vous le rappelle. Nous sommes d'ailleurs un actionnaire relativement regardant, mais assez distant, car il s'agit d'une société anonyme. Il est vrai qu'une partie des bouquets de chaînes qu'elle propose sont à caractère coquin ou érotique.

Mais il ne vous aura pas échappé non plus, Monsieur le conseiller municipal, que le Conseil municipal est directement représenté par quatre membres au sein du conseil d'administration de ladite société, et qu'il lui est donc loisible d'influencer la politique de l'entreprise via une intervention cohérente que le Conseil administratif considérerait avec intérêt.

M. Guy Dossan (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. Les trottoirs du bas de la rue Voltaire ont récemment été ouverts pour y mettre toutes sortes de tuyaux. On vient de les refermer après les travaux, le style genevois a été respecté et les abaissements de trottoir réalisés... sauf à l'intersection avec la rue du Mandement. Je suppose qu'il s'agit d'un oubli, comme à la rue de la Poterie. Tous les autres abaissements de trottoir ont été faits, sauf à cet endroit.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu demain.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question concerne, sur le fond, tout le Conseil administratif mais, pour la forme, je l'adresserai à M. Maudet. En ces temps où la formation est un bien rare et précieux largement encouragé par notre municipalité, je me pose des questions sur la pollution médiatique quand je lis, dans un quotidien gratuit, l'ordre donné aux jeunes de «sécher» les cours. Est-il possible d'infliger des amendes aux auteurs de ce genre de pollution diffusée à tous les arrêts de bus à l'attention des passagers – et notamment des jeunes – qui prennent ce journal gratuit? Que compte faire la Ville face à de tels mots d'ordres donnés à notre jeunesse?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je ne suis pas absolument certain d'avoir compris votre question, Madame Sumi. Ce dont je suis certain, en revanche, c'est que la créativité de la municipalité en matière d'amendes d'ordre est relativement restreinte, pour ne pas dire franchement limitée. Je trouve, d'ailleurs, que c'est assez bien ainsi. Il faut une base légale cantonale, voire fédérale, pour pouvoir mettre une amende.

En matière d'éducation – vous le savez, Madame la conseillère municipale – la seule amende qui vaille, c'est l'amende honorable! Et c'est peut-être celle qui devrait être promue par les enseignants. Quant à moi, je souhaite une intervention de cette forme-là.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Ma question s'adresse à M. Mugny. Depuis quelques jours, dans la presse, on observe une certaine créativité quant à l'appellation de ce que, finalement, on résume sous le nom de «police culturelle». A ce propos, nous avons entendu parler de «médiateur culturel», d'«agent de sécurité préventive», et même de «médiateur sécuritaire». J'aimerais connaître la véritable appellation de la fonction que vous aimeriez voir grandir au sein de votre département, Monsieur le magistrat, et son cahier des charges. Pourriez-vous aussi nous dire depuis quand vous aviez cette idée? Nous n'étions pas au courant.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cette instance s'appelle la «sécurité préventive». Quant aux volets complémentaires de votre question, Madame Kraft-Babel, il est assez étonnant que vous ne soyez pas au courant,

car cela fait plusieurs années que nous en discutons – en tout cas, dans les commissions – lors du débat budgétaire. Mais ce n'est pas grave si vous ne vous en souvenez pas...

J'ai envoyé récemment à M. Pattaroni, président de la commission des finances, le cahier des charges complet et tous les éléments de comparaison nécessaires à l'étude de cette instance de sécurité préventive. Ces informations ont été transmises à tous les membres de la commission, Madame la conseillère municipale, et votre parti y est représenté, si je ne m'abuse. Je propose donc que vous passiez par ce biais pour obtenir les informations que vous demandez. Si jamais cela s'avérait impossible dans des délais raisonnables, pas de problème, lancez un coup de fil à mon département et vous recevrez dans les vingt-quatre heures ce cahier des charges et les éléments de comparaison avec d'autres activités!

Actuellement, quatre personnes travaillent à la sécurité préventive, une engagée par la Ville et trois sous le régime EDS, soit les emplois de solidarité selon la loi Longchamp. Elles sont actives principalement dans les musées et les bibliothèques. J'espère avoir répondu à votre question, Madame Kraft-Babel.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai une question de sémantique pour M^{me} la maire. Madame Salerno, comme vous, j'habite pas loin du restaurant UGS. Depuis plusieurs semaines, on peut y voir un panneau annonçant «réouverture prochaine». A votre avis, ce terme «prochaine» peut-il couvrir jusqu'à une année ou deux, ou signifie-t-il qu'il ne faudra attendre qu'un ou deux mois?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Comme vous le savez, Monsieur Pattaroni, ce n'est pas moi qui m'occupe des travaux et de la rénovation des bâtiments, mais mon collègue Rémy Pagani. Il vous répondra demain. En revanche, puisque vous suivez si bien vos dossiers, vous vous rappellerez que j'ai déjà répondu, il y a de nombreux mois, à votre question sur la désignation de la personne qui reprendra les locaux de l'UGS. Je peux vous redonner ce renseignement maintenant, si vous le souhaitez. Quant aux travaux, je sais qu'ils sont en bonne voie malgré un démarrage un peu lent, et qu'ils sont effectués en collaboration avec le futur gérant. M. Pagani vous renseignera demain sur le timing exact de la suite de l'opération.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Elle est toute simple: quand la Ville installera-t-elle des bancs pour les passagers qui attendent à l'arrêt de bus situé sur le pont récemment ouvert à la circulation à la place Bel-Air?

La présidente. Il semblerait qu'il vous sera répondu demain, Monsieur Fiumelli.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais répondre à une question que m'avait posée M. Bozkurt. Il n'est pas là en ce moment, mais ses collègues lui transmettront ma réponse. Il m'avait demandé si des tables et des bancs seraient installés au parc Gourgas, et je lui avais affirmé que oui. Très prochainement – pour faire allusion à ce qui vient d'être dit sur le restaurant UGS – 29 bancs, deux tables-bancs ou tables à pique-nique conventionnelles, ainsi qu'une très grande table centrale et une quinzaine de poubelles seront installés dans le parc Gourgas, à la Jonction.

Concernant la question de M. Finet relative à «Genève, ville amie des aîné-e-s», cette expérience lancée en 2006 par mon département avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M^{me} Cabussat a reçu un document, avec une réponse très complète, qui sera distribué au Conseil municipal, comme je m'y étais engagé. Ce texte figurera au *Mémorial*.

«Genève, ville amie des aîné-e-s»

Bilan des projets – Novembre 2010

En 2006, sur décision du Conseil administratif, la Ville de Genève s'est engagée à prendre part à la démarche «Villes amies des aîné-e-s», initiée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans ce cadre, une enquête qualitative a été réalisée auprès de groupes représentatifs de la population des 65 ans et plus, questionnant ces derniers et dernières sur les divers problèmes rencontrés dans leur vie quotidienne. Grâce aux données ainsi récoltées, il a été possible de formuler près de 30 propositions concrètes pour améliorer la qualité de vie des aîné-e-s à Genève. La brochure *Genève, ville amie des aîné-e-s*, présentée lors de la manifestation organisée au Théâtre du Léman, le 1^{er} octobre 2007 à l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées, disponible sur demande auprès du Service social de la Ville de Genève (SSVG), rend compte de ces résultats.

Aujourd'hui, de nombreux grands projets menés par le SSVG en faveur des aîné-e-s découlent de ces propositions. Etant donné leur ampleur, la mise en route de la plupart de ces projets est planifiée sur plusieurs années et elle ne peut pas encore faire aujourd'hui l'objet d'un réel bilan opérationnel.

Projet d'amélioration de l'accès à l'espace public

Même si la question de l'accès à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite constitue une préoccupation systématiquement présente dans chaque

projet d'aménagement, l'institution d'un réel «réflexe aîné-e-s» doit encore être développée. Pour ce faire, notamment, sous l'impulsion du SSVG, un groupe de travail mixte réunissant l'ensemble des services de la Ville compétents en matière d'aménagement a été constitué. Aussi, grâce au travail effectué avec les Unités d'action communautaire (UAC) du SSVG, il a été possible d'identifier toutes les situations posant problème sur le territoire communal: bancs défectueux ou manquants dans les rues et les parcs, feux de circulation trop courts, passages piétons dangereux, trottoirs non sécurisés ou non abaissés, éclairage insuffisant de certaines zones. L'ensemble des points ainsi répertoriés est aujourd'hui en cours de traitement et certains travaux d'aménagement ont déjà été achevés.

Projet de lutte contre l'isolement

La question de l'isolement est une problématique majeure de nos sociétés urbaines; si l'ensemble de la population est concerné, ce sont avant tout les personnes âgées, démunies, car souvent peu mobiles et coupées des réseaux sociaux, qui en sont les premières victimes. Pour pouvoir répondre à ces situations parfois dramatiques, le SSVG a réuni les principaux acteurs genevois œuvrant en faveur des aîné-e-s, à savoir la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), Pro Senectute, la Croix-Rouge genevoise et l'Hospice général (HG). Le fruit de cette rencontre et de la réflexion menée est la création de l'Association Entourage, dont l'ambition est aujourd'hui de mettre en œuvre une structure organisant une prise de contact individuelle et systématique avec chaque senior, ainsi qu'une offre de prestations visant le soutien à l'autonomie (aide à la gestion administrative, dépannages pratiques, accompagnements pour déplacement) et le renforcement des liens sociaux (activités de proximité, réseaux d'entraide). La présentation du projet auprès de la commission de la cohésion sociale du Conseil municipal, en juin 2010, a suscité un grand intérêt. Un soutien financier à l'association de la part de la Ville de Genève a été inscrit au projet de budget 2011 et permettra, en cas d'acceptation, un démarrage rapide des activités.

Guide seniors

Les retraité-e-s impliqué-e-s dans le processus «Villes amies des aîné-e-s» l'ont clairement exprimé: Genève regorge d'activités et de prestations leur étant destinées, mais l'information est dispersée et difficile à appréhender. Afin de rassembler toutes les données importantes répondant aux questions que se posent les aîné-e-s, le SSVG a coordonné et financé la rédaction du *Guide des seniors*, réalisé en partenariat avec la Plate-forme des associations d'aîné-e-s de Genève, le Centre d'animation pour retraité-e-s de l'Hospice général (CAD) et Pro Senectute Genève. Cet ouvrage touche notamment aux domaines suivants: retraite, loisirs, bénévolat, culture, formation, entraide, rencontres, logement, assurances, aides sociales, fin de vie.

Bénévolat

Pour les retraité-e-s, le bénévolat est un moyen de participer à la vie de la cité, de rester actif, de se sentir utile, de faire de nouvelles rencontres. Ne serait-ce que pour ces raisons, il est particulièrement important, dans une société où le nombre des plus de 65 ans est de plus en plus élevé, de pouvoir compter sur un réseau associatif riche, offrant de multiples opportunités de s'engager volontairement. Si, à Genève, cette richesse est avérée, l'organisation du bénévolat à l'échelle cantonale gagnerait en revanche à être développée et optimisée – c'est le constat unanime de deux études, réalisées en 2008 par l'Université de Genève, sur mandat du SSVG. Un état des lieux du bénévolat genevois réalisé dans ce cadre a notamment permis de souligner la nécessité de mettre en place une plateforme de gouvernance du bénévolat; c'est avec cet objectif que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a mandaté la constitution d'un groupe de travail réunissant les principaux partenaires concernés, tous secteurs confondus (culture, sport, social, jeunesse, etc.). Une des missions de ce groupe est la coordination d'un programme d'événements et de manifestations pour la célébration de l'Année européenne du bénévolat, en 2011. Les recommandations formulées par la seconde étude, portant sur l'organisation du bénévolat au sein du SSVG, ont initié un processus interne de développement de nouveaux outils de gestion, que ce soit la définition d'une nouvelle stratégie de promotion des activités, la constitution d'un guide pratique, ou l'édition d'un portfolio à l'attention des bénévoles.

Journée internationale des personnes âgées

Il y a de nombreuses années, le 1^{er} octobre a été déclaré par l'ONU Journée internationale des personnes âgées. A Genève pourtant, cette célébration reste peu visible et méconnue du grand public. Cette année 2010, le SSVG s'est donc proposé de coordonner l'organisation de cette journée, avec l'ambition de créer un réel événement, sachant sensibiliser l'ensemble de la population à la question des seniors. Grâce à la collaboration de nombreux partenaires, un programme de qualité a pu être mis en place sur l'ensemble de la commune, dans chaque quartier.

Projets menés par des partenaires

En dehors des projets mentionnés ci-dessus, dont la responsabilité incombe directement à la Ville de Genève, plusieurs autres actions ont en outre vu le jour sous la conduite d'entités publiques ou privées sollicitées par l'enquête qualitative. On peut notamment citer la FSASD, les Transports publics genevois (TPG), le magazine romand *Génération Plus* et même Migros Genève, qui tous ont pris en compte la parole des seniors genevois.

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre demandant de traiter en urgence la motion M-949 de MM. Yves de Matteis, Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Gary Bennaim, Pascal Rubeli, M^{mes} Ariane Arlotti, Maria Pérez, Salika Wenger, Nicole Valiquer Grecuccio, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Véronique Latella et Chantal Perret-Gentil, intitulée «Pour le lancement d'une coalition internationale des villes contre l'homophobie». Cet objet figure à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant trois minutes à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordre pour défendre cette urgence.

M. Yves de Matteis (Ve). L'urgence est simplement due au fait que la motion M-949 doit être transmise à l'ILGA (International Lesbian and Gay Association), qui aura son assemblée générale mondiale dans une quinzaine de jours. Etant donné qu'il faudra deux ans pour avoir un feedback sur les travaux de cette conférence, l'urgence nous semble justifiée.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 56 oui contre 2 non (6 abstentions).

La présidente. Nous traiterons de cet objet urgent et des autres qui font l'objet d'une motion d'ordre – si leur urgence est acceptée – demain après les réponses du Conseil administratif.

Nous avons reçu une deuxième motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour et le traitement tout à l'heure, en lien avec la proposition PR-835 et la motion M-886 concernant la réfection de la patinoire des Vernets, du projet d'arrêté PA-117 de M. Simon Brandt, intitulé «Genève-Servette Hockey Club (GSHC): pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets». Je donne la parole pendant trois minutes à M. Brandt pour qu'il défende cette urgence. Je précise à cette assemblée que M. Brandt interviendra assis, aujourd'hui et demain, pour des raisons de santé.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je vous prie d'excuser le fait que je vous parle assis, ce n'est pas par manque de respect, mais simplement pour assurer une intervention la plus claire possible, ce que je ne peux pas faire debout, pour le moment.

Je sais que, par principe, on n'aime pas beaucoup les urgences dans cette enceinte, mais l'objectif de cette motion d'ordre est de joindre ce projet d'arrêté PA-117 au débat sur les *sky boxes* de la patinoire des Vernets que nous mènerons tout à l'heure. En effet, s'il est nécessaire d'analyser la réalisation de ces

Motions d'ordre

sky boxes en commission – ce qui repoussera en tous les cas le début des travaux – en revanche, il est possible de procéder très rapidement et pour un montant de 180 000 francs, au mois de décembre, à une rénovation provisoire qui permettra de créer environ 200 places VIP supplémentaires. Cet aménagement représentera au moins 500 000 francs de rentrées supplémentaires pour le Genève-Servette Hockey Club.

Si cette assemblée voulait bien voter ce soir sur le siège notre projet d'arrêté, nous aurions toujours le moyen de retrancher cette somme de la partie de la proposition PR-835 du Conseil administratif qui concerne le gradin des sponsors. Je le répète, il s'agit de voter cette rénovation légère le plus vite possible, puisqu'elle peut être réalisée très rapidement, alors que celle des *sky boxes* demande à être analysée en détail. Ainsi, nous pourrions enfin commencer à rattraper les erreurs commises ces dernières années dans le cadre des diverses rénovations de la patinoire des Vernets.

Je vous demande également, Madame la présidente, si le bureau du Conseil municipal a décidé de lier la proposition PR-835 du Conseil administratif à la motion M-886, que j'avais déposée à l'époque et qui figure à notre ordre du jour. Ce serait judicieux, puisqu'elle demande précisément une troisième phase de travaux à la patinoire des Vernets, ce que le Conseil administratif prévoit à son tour dans la proposition PR-835.

La présidente. Si l'urgence du projet d'arrêté PA-117 est acceptée, Monsieur Brandt, nous le lierons évidemment à la proposition PR-835. Je donne à présent la parole pendant une minute à une personne par groupe pour s'exprimer sur cette urgence. Mais je signale auparavant à la tribune du public qu'il est interdit de prendre des photographies.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, le groupe des Verts acceptera l'urgence du projet d'arrêté PA-117, ainsi que son traitement conjoint à celui de la proposition PR-835. Nous rendons toutefois attentifs nos collègues radicaux au fait que cette proposition devrait, en principe, être examinée la semaine prochaine, le mercredi 1^{er} décembre, par la commission des travaux et des constructions; par conséquent, si le projet d'arrêté PA-117 lui est lié, il faudrait que ses auteurs se rendent disponibles afin d'être auditionnés le même jour – pour autant que ce texte passe la rampe de ce Conseil municipal, bien sûr!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, vous le savez, le groupe socialiste ne veut pas voter d'urgences.

En l'occurrence, celle-ci – je ne parle pas du fond, mais de la forme – peut, à nos yeux, être prise en considération, dans la mesure où elle est liée à un point inscrit à notre ordre du jour. Nonobstant cela, nous constatons que, pour un projet aussi important que celui qui est présenté dans le projet d'arrêté PA-117, nous ne sommes informés que quinze minutes avant le début de la séance plénière où son urgence doit être votée. Par conséquent, notre groupe aura la liberté de vote.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, notre groupe acceptera l'urgence. Pourquoi? Parce que le projet d'arrêté PA-117 de notre collègue radical Brandt correspond exactement à ce que demande le Genève-Servette Hockey Club. Il le demandait déjà pour le match qui aura lieu tout à l'heure, et il voudrait maintenant que cette installation provisoire soit réalisée pour le prochain match aux Vernets, le vendredi 3 décembre.

Nous acceptons donc l'urgence, mais nous entendons que ce projet d'arrêté soit traité préjudiciellement à la proposition PR-835 quant au fond. Nous avons un certain nombre de choses à dire à ce sujet, car nous sommes un peu fatigués – pour ne pas dire autre chose – par les demandes réitérées et à géométrie variable émises par le club. J'en ai terminé pour l'instant.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, pour le bon déroulement du débat de tout à l'heure sur la proposition PR-835, nous devons voter l'urgence du projet d'arrêté PA-117, cela va de soi. C'est un projet d'ordre technique qui doit être pris en compte dans la discussion sur la rénovation de la patinoire des Vernets. Telle est la raison pour laquelle nous accepterons l'urgence.

M. Jacques Baud (HP). Cela fait huit ans que ça dure! Huit ans que les plans sont prêts, que le projet de rénovation de la patinoire des Vernets a été accepté par tout un chacun! Il est temps que les choses avancent! Je suis favorable à l'urgence du projet d'arrêté PA-117.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 56 oui contre 14 non (1 abstention).

La présidente. Le projet d'arrêté PA-117 sera donc traité en même temps que la proposition PR-835.

Nous avons reçu une troisième motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-952 de MM. Olivier Fiumelli,

Guy Dossan, Rémy Burri, Adrien Genecand, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon, intitulée «Chassons les dealers de la plaine de Plainpalais à coups de lampadaires». Je donne la parole pendant trois minutes à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordre pour défendre cette urgence.

M. Olivier Fiumelli (R). Nous sommes face à une urgence un peu particulière, dans la mesure où il existe un problème... (*Brouhaha.*)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Fiumelli. Nous faisons une petite pause, parce que je souhaite vous écouter pleinement. Nous attendons donc le silence.

M. Olivier Fiumelli. Il s'agit donc d'une urgence un peu particulière pour un objet qui ne devrait pas nous prendre beaucoup de temps, si vous votez cette motion d'ordre, Mesdames et Messieurs. Nous sommes face à un problème clairement identifié par les habitants du quartier de Plainpalais et nous pouvons, ce soir, si nous le souhaitons, lui apporter une solution très rapide susceptible de convenir à tout ce plénum, y compris à la gauche. En effet, il ne s'agit pas d'une mesure répressive comme elle ne les aime guère, mais d'une solution préventive contre le problème de l'insécurité en ce lieu cher à tous les Genevois qu'est la plaine de Plainpalais.

Pour cette raison, je propose que nous discutons très rapidement de cette motion M-952 ce soir, et que nous la renvoyions directement au Conseil administratif.

La présidente. Je donne la parole à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence de cette motion.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, effectivement, le problème est d'actualité, puisque la poursuite des travaux sur la plaine de Plainpalais est actuellement étudiée par la commission des travaux et des constructions – cette troisième étape pour un montant de près de 26 millions de francs nous occupe depuis bientôt neuf mois, peut-être réussirons-nous bientôt à accoucher d'une décision...

Nous sommes donc tous conscients – ou, en tout cas, les membres de cette commission – qu'il y a un problème de lumière au centre de la plaine de Plainpa-

lais, mais il pourrait tout à fait être résolu dans le cadre de la proposition à l'étude actuellement. Je crois qu'il ne faut pas aller plus vite que la musique. Nous refuserons donc l'urgence de la motion M-952. En revanche, nous pouvons suggérer à M. Pierre Maudet qui, paraît-il, dispose d'une police municipale extrêmement efficace et répressive, de faire sortir ses collaborateurs pour mettre un peu d'ordre sur la plaine de Plainpalais...

M. Georges Queloz (L). Je pensais que M. Wisard partait sur une bonne piste, en évoquant l'étude de la troisième phase de l'aménagement de la plaine de Plainpalais à la commission des travaux et des constructions. Il a même dit que nous étions en train de prendre conscience du problème de manque d'éclairage sur la plaine! Il ne s'agit pas de débattre de la nécessité de remédier à ce manque, mais d'y remédier tout de suite!

De toute manière, les travaux de cette troisième phase sont en train de subir des manipulations en vue de diviser en deux la proposition pour la faire passer, parce qu'il y aura bientôt les élections et qu'il faudrait quand même que la Ville réalise quelque chose sur la plaine de Plainpalais avant l'appel aux urnes, afin d'éviter un éventuel référendum. Nous avons pu entendre clairement, pas plus tard que mercredi dernier...

La présidente. Il vous reste cinq secondes, Monsieur Queloz.

M. Georges Queloz. ... que, effectivement, l'absence d'éclairage sur la plaine de Plainpalais posait problème.

La présidente. Monsieur Queloz, il vous faut conclure, vous aviez droit à une minute de temps de parole.

M. Georges Queloz. Telle est la raison pour laquelle cet éclairage manquant pourrait être installé au cours de la deuxième phase des travaux.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour le Parti démocrate-chrétien, la sécurité est une urgence, et c'est bien de cela qu'il s'agit ici. La commission des travaux et des constructions a auditionné un représentant de l'association des habitants, qui nous a dit s'être fait interpellé à plusieurs reprises par des dealers en raison de l'obscurité régnant sur la plaine. Eh bien, on peut continuer comme cela, ne

rien faire et tout reporter aux calendes grecques! Pour ma part, je crois qu'il y a des moments où il faut agir, et le Parti démocrate-chrétien demande au Conseil municipal d'agir tout de suite – pas après-demain ou dans huit mois!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, oui, il y a urgence à installer un éclairage adéquat sur la plaine de Plainpalais, bien sûr, mais il n'y a pas là matière à motion urgente. Voilà tout le problème! En fait, ce problème peut parfaitement être résolu via l'étude de la troisième phase de la rénovation actuellement en cours à la commission des travaux et des constructions. Chaque parti y a des commissaires qui peuvent amener dans ce sens la proposition PR-753 du Conseil administratif.

J'ajoute, pour aller vite, que le seul fait d'avoir présenté cette motion d'ordre suffira pour que les magistrats Maudet et Pagani prennent en compte la demande exprimée dans la motion M-952 qui, certes, est parfaitement fondée. Nous refuserons l'urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). MM. Deshusses et Wisard ont dit à peu près ce que je voulais dire moi-même. Sauf sur un point: le problème d'éclairage concerne toute la ville, et non pas uniquement la plaine de Plainpalais. Je crois donc que cette problématique devrait être revue de manière beaucoup plus large. Nous refuserons l'urgence de la motion M-952.

M. Pascal Rubeli (UDC). Chers collègues, il est évident que remédier au problème de l'éclairage insuffisant n'est pas urgent uniquement sur la plaine de Plainpalais, mais nous pouvons déjà commencer par elle! En cette période où les nuits s'allongent, l'insécurité et le sentiment d'insécurité – dont on nous a tellement dit qu'ils n'existaient pas – grandissent de même. La gauche reconnaît aujourd'hui l'existence du problème! Evidemment, on pourrait aussi envisager l'utopie de fournir un casque muni d'une lampe frontale à toutes les personnes s'appêtant à traverser la plaine de Plainpalais... Mais il vaut mieux installer des lampadaires!

Nous devons maintenant garantir une véritable sécurité à nos concitoyens en adoptant des mesures valables et en agissant de manière compétente et complète sur la plaine de Plainpalais, un lieu traversé quotidiennement par des centaines de personnes. Nous voterons donc l'urgence de la motion M-952.

M. Jacques Baud (HP). Oui, il y a urgence! Nous devons agir avant qu'une agression grave ne se produise. D'ailleurs, un de mes amis a failli en être victime,

pas plus tard qu'hier soir. Il ne suffit pas d'installer des lampadaires, il faut aussi assurer la sécurité par l'intervention de la police – sur ce point, l'Etat ferait bien de se bouger! Je voterai l'urgence de la motion M-952.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical soutiendra évidemment l'urgence de la motion M-952. Je voulais rebondir sur les propos de M. Deshusses, tout à l'heure, quand il proposait que M. Paganì prenne des dispositions pour répondre d'emblée à notre demande d'installation de lampadaires sur la plaine de Plainpallais. S'il nous annonçait ce soir qu'il est prêt à le faire, peut-être pourrions-nous réfléchir à l'opportunité du maintien de cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 36 oui.

La présidente. Je salue à la tribune du public M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Nous avons reçu une quatrième motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-951 de M^{mes} Salika Wenger, Vera Figurek, Hélène Ecuyer et M. Christian Zaugg, intitulée «Pour élaborer un plan localisé de quartier portant sur le périmètre des terrains de la caserne des Vernets (1250 logements)». Je donne la parole pendant trois minutes à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordre pour défendre cette urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il me semble que l'urgence la plus grande, à Genève, c'est le logement. Nous en parlons tous dans les programmes de nos partis. La motion M-951 propose la création de 1250 logements. Il se peut que certains pensent que ce n'est pas urgent mais, pour nous, ça l'est! Nous souhaitons donc un débat rapide sur notre motion, et son renvoi tout aussi prompt à la commission du logement. J'invite donc le Conseil municipal à voter l'urgence de la motion M-951.

La présidente. Je donne la parole pendant une minute à une personne par groupe pour s'exprimer sur l'urgence de cette motion.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste ne votera pas cette urgence. Tout d'abord, il tient à souligner que le projet dont elle fait état est

ancien, puisque c'est notre collègue Roman Juon qui avait, le premier, formulé des propositions pour la parcelle de la caserne des Vernets. Ensuite, il a été relayé par la section socialiste de la Ville de Genève. Il y en a donc eu, des projets!

Je précise que le périmètre concerné est aujourd'hui englobé dans le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui doit faire l'objet d'un plan directeur de quartier d'ici à deux ans, suivant l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi de déclassement que le Conseil municipal a préavisé favorablement il y a quelques semaines. En outre, sur ce secteur se développent également des projets d'intérêt culturel promus par diverses associations, on voit donc l'intérêt qu'il y aurait...

La présidente. Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio. Je répète: on voit donc l'intérêt qu'il y aurait à élaborer des projets mixtes alliant activités, culture et logement. Par conséquent, il n'y a pas lieu de voter l'urgence de la motion M-951, car les études sont déjà en cours.

M. Alexandre Wisard (Ve). Ces terrains de la caserne des Vernets sont propriété de l'Etat, qui en a accordé le droit de superficie à la Confédération. Je crois que le bail court encore pour vingt ou vingt-cinq ans...

Des voix. Quarante ans!

M. Alexandre Wisard. Quarante ans? On verra. Pour nous, il n'y a pas d'urgence, dans cette affaire. Le Canton s'en occupe. Nous refuserons donc cette motion d'ordre.

M. Rémy Burri (R). Evidemment, le groupe radical refusera l'urgence de la motion M-951, que je trouve assez cocasse. Les représentants d'A gauche toute! semblent avoir déjà oublié qu'avec leur recours, il y a quelque temps, ils ont bloqué la construction de milliers de logements dans ce secteur. Et les voilà qui viennent ce soir nous proposer de raser la caserne des Vernets... Ce n'est pas encore fait! Je leur signale également qu'il existe un certain projet PAV, comme l'a rappelé M^{me} Valiquer Grecuccio, comportant la construction de logements et l'aménagement des zones industrielles.

M. Jacques Baud (HP). Je refuserai l'urgence de la motion M-951 pour deux raisons fondamentales. Premièrement, la décision n'est pas définitive au niveau fédéral et nous ne savons pas où en est cette affaire. Deuxièmement, ces terrains appartiennent à l'Etat, c'est donc à lui de décider ce qu'il en fera. Je rappelle que j'ai proposé, il y a huit ans, d'y construire des logements pour les étudiants, qui en ont largement besoin – c'est plus important que vos logements à vous, Mesdames et Messieurs d'A gauche toute!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il n'y a véritablement aucune urgence à débattre de la parcelle de la caserne des Vernets. Aujourd'hui, ce site, qui est l'une des composantes de la place d'armes de Genève, est au bénéfice d'une convention entre la Confédération utilisatrice et le Canton propriétaire. Cette convention court jusqu'en 2040, contrairement à ce qu'écrivait la *Tribune de Genève* il y a quelque temps. Je suis d'autant mieux placé pour le savoir que c'est moi qui ai été délégué, comme directeur des Affaires militaires, à la signature de cette convention par le Canton de Genève, pour trois avenants prorogeant l'utilisation du terrain.

Il est clair que la République et canton de Genève, propriétaire, peut recouvrer en tout temps la jouissance de sa parcelle, contre la construction d'installations militaires jugées équivalentes par la Confédération.

La présidente. Il vous faut conclure rapidement, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jacques Hämmerli. Je conclus, Madame la présidente. Afin que certaines personnes comprennent et cessent une bonne fois pour toutes de balancer des urgences hors de propos...

La présidente. Vous aviez une minute pour vous exprimer sur l'urgence, Monsieur Hämmerli.

M. Jacques Hämmerli. Il n'y a aucune urgence à discuter de la parcelle de la caserne des Vernets! On en recausera après 2041!

M. Jean-Charles Lathion (DC). M. Hämmerli fait bien de replacer la problématique dans son contexte et de montrer qui a la compétence de décider quoi.

Pour notre part, nous conseillerions plutôt à A gauche toute! et à toutes les personnes qui arrivent avec de nouveaux projets pour cette parcelle de la caserne des Vernets de laisser la Ville et l'Etat réaliser le projet PAV. Encourageons ces deux instances à aller de l'avant, au lieu de venir perturber le processus avec d'incessantes motions comme la M-951, qui n'a aucun sens!

M. Alexandre Chevalier (L). Je ne prolongerai pas les propos qui viennent d'être tenus sur les bancs de la droite. Le groupe libéral refusera lui aussi l'urgence de la motion M-951. Nous nous en tiendrons aux compétences qui sont les nôtres, et nous déplorons que certains groupes déposent ce genre de motions juste avant les élections, pour se faire plaisir.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 66 non contre 9 oui (1 abstention).

La présidente. Nous avons reçu une cinquième motion d'ordre demandant l'ajout à l'ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation I-225 de MM. Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Jacques Finet, Rémy Burri, Jacques Hämmerli, Alexandre Wisard, M^{mes} Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez et Florence Kraft-Babel, intitulée «Gérance de la Perle-du-Lac: pourquoi avoir écarté l'Ecole hôtelière de Genève, fleuron de la gastronomie et de la formation de notre canton?» Je donne la parole pendant trois minutes à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordre pour défendre cette urgence.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne partage pas les choix de la Gérance immobilière municipale (GIM), ni la politique de la magistrate Sandrine Salerno en matière d'attribution des restaurants issus des fermages de la Ville de Genève. Nous avons appris que l'Ecole hôtelière de Genève, fleuron de la gastronomie et de la formation en la matière dans notre canton, s'était portée candidate pour reprendre la Perle-du-Lac. Or, sa candidature a été écartée au profit de Gérald Henrion, chef de la Brasserie Alsacienne d'Annemasse.

Nous demandons l'urgence sur l'interpellation I-225, afin d'obtenir immédiatement des réponses au sujet de l'attribution de ce fermage. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter tout à l'heure!

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, voilà typiquement une interpellation qui n'est nullement

urgente, puisque le choix du nouveau gérant est déjà décidé. En revanche, la question qu'elle pose mérite réponse, mais cela se fera en respectant le cours normal de notre ordre du jour. Il n'y a aucune raison d'anticiper ce processus ce soir.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, contrairement à nos amis socialistes, nous pensons que l'interpellation I-225 est urgente, c'est pourquoi nous l'avons cosignée. Nous avons pu lire certaines choses dans la presse sur l'attribution de la gérance de la Perle-du-Lac, mais nous ne savons pas si le bail a formellement été signé. Si tel n'était pas le cas, le Conseil municipal pourrait encore donner une indication claire au Conseil administratif en lui demandant de bloquer le développement de ce dossier. Nous accepterons donc cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 49 oui contre 24 non.

5. Motion du 2 novembre 2010 de M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Patricia Richard, Alexandra Rys, MM. Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Grève sauvage à l'Usine» (M-946)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la pénurie de lieux de sorties «alternatifs»;
- la vocation de l'Usine d'être un lieu d'échange et de création;
- la subvention que la Ville lui verse afin de continuer son activité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre toutes les mesures nécessaires pour la réouverture immédiate et sans conditions de l'Usine (de cesser la grève);
- de prendre langue avec l'Etat afin de travailler main dans la main pour trouver des solutions rapides et efficaces pour résoudre ce problème.

La présidente. Cette motion est retirée par ses auteurs.

¹ Annoncée et motion d'ordre, 2863.

6.a) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais:

- **arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;**
- **arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;**
ou
- **arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;**
- **arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835).**

Préambule

Les travaux de réfection partielle, de mise en conformité, du remplacement complet de l'installation d'éclairage et du remplacement des aérothermes (PR-533) se sont terminés en automne 2009. La construction de deux loges sponsors supplémentaires (PR-691) a été achevée en hiver 2009 et le nouveau rink a été posé pour la reprise du championnat 2010-2011.

Ces améliorations ont permis de mettre en conformité la patinoire des Vernets et d'offrir un bâtiment répondant aux normes de la Ligue nationale Suisse de Hockey.

Exposé des motifs

En parallèle à ces travaux, le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) a émis le besoin d'améliorer ses finances pour permettre son maintien en Ligue nationale A.

En juin 2010, le Conseil municipal a voté sur le siège un crédit d'étude de 878 000 francs destiné à la création de «sky boxes» (loges et espaces sponsors), au déplacement des gradins sponsors et à l'extension de la zone lounge existante (PR-797).

Les architectes et ingénieurs, mandatés par la Ville de Genève, se sont penchés sur le projet durant cet été. Après concertation avec le GSHC, les architectes ont abouti à l'autorisation de construire déposée en date du 29 septembre 2010 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information.

Ce projet répond aux attentes du GSHC et le crédit demandé ce jour correspond aux montants du projet déposé.

Arrêté I: Création de sky loges

Description de l'ouvrage

La recherche de places de qualité destinées à recevoir le public partenaire et sponsor a conduit à la création d'une galerie «sky loges» en haut du grand gradin.

Il s'agit d'un plateau de 90 mètres de long sur 9 mètres de profondeur destiné à accueillir 336 personnes, selon différentes typologies de loges et d'espaces servants (offices et sanitaires).

La partie avant est occupée par les sièges spectateurs sur trois rangées, la partie centrale est occupée par des salons communs ou privés, la circulation arrière prolonge les espaces d'accueil et propose des vues cadrées sur la ville et le Salève par un jeu de percements.

On accède aux sky loges par un double ascenseur extérieur permettant à la fois une gestion efficace des flux et une lisibilité instantanée de l'intervention architecturale vis-à-vis du patrimoine en place. L'accès par l'ascenseur permet l'entrée de l'ensemble des spectateurs en moins de 15 minutes. En cas d'évacuation forcée, les loges sont raccordées aux gradins via la création de six escaliers de secours intérieurs. La structure en retrait des sky loges permet l'illusion d'une galerie flottant au-dessus du grand gradin sans dénaturer la lecture de la grande toiture.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Travaux préparatoires

Installations communes de chantier:

- L'installation de chantier pour l'ensemble des entreprises est intégrée dans les différents éléments correspondants.

Démolitions diverses et démontages:

- Démolition des dalles pour création d'une trémie et d'une fosse d'ascenseur.
- Percement de la façade béton côté caserne pour la création de vitrages.
- Démontage partiel de la façade côté piscine pour la création d'un passage depuis les ascenseurs.
- Démontages des sièges du grand gradin.

- Démolition des emmarchements des circulations du grand gradin pour raccordement aux nouveaux escaliers.
- Percement ponctuel du grand gradin et de la dalle du rez-de-chaussée pour le passage des fluides.
- Démolition du mirador technique situé en haut du grand gradin.
- Création de trémies dans la toiture permettant l'alimentation du chantier par grue.

Adaptations provisoires d'ouvrages existants:

- Clôtures provisoires afin de séparer les différentes zones de chantier.

Installations de chantier, échafaudages:

- Echafaudages façades caserne et piscine.
- Grues sur le parking côté caserne.
- Plates-formes intérieures mobiles et fixes pour alimenter le chantier.

Fondations:

- Fondation de la cage d'ascenseur au sous-sol dans l'espace de liaison patinoire piscine.
- Renfort des fondations de la structure du grand gradin après vérification des efforts complémentaires développés par les sky loges.

Canalisations:

- Raccordement des nouveaux groupes sanitaires.

Gros œuvre 1

Gros œuvre sky loges:

- Ossature porteuse en charpente métallique en encorbellement, appuyée sur des châssis triangulaires posés sur les sommiers principaux porteurs de la tribune S-E, et ancrés à l'arrière au droit du mur de fond de la tribune.
- Des escaliers de secours d'évacuation des sky loges sont aménagés dans la nouvelle tribune et rejoignent les escaliers actuels desservant cette tribune N-E.

Gros œuvre ascenseur extérieur:

- La cage d'ascenseur en béton armé comprenant deux ascenseurs est fondée au niveau du sous-sol du centre sportif des Vernets.
- Pour sa réalisation, il faudra démonter une partie de la dalle sur sous-sol et intégrer sa fosse sous le niveau du sous-sol à une profondeur d'environ 2 m.
- La dalle de liaison entre les ascenseurs et la halle de la patinoire s'effectuera par l'intermédiaire d'une passerelle en encorbellement d'environ 3 m de porte-à-faux.

Gros œuvre 2:

- Habillage en tôle d'aluminium de la cage d'ascenseurs.
- Pavillon d'attente ascenseurs et passerelle en façades vitrées et habillages aluminium.
- Fenêtres fixes sur la façade côté caserne.

Installations

Courant fort électricité:

- Déplacement des tableaux situés dans le mirador et alimentation des ascenseurs, des sky loges et des locaux annexes.

Télécommunication, sécurité:

- Installations téléphoniques, TV et câblage informatique pour les nouvelles loges.
- Alimentation des places presse écrite déplacées sous les sky loges.
- Installations téléphoniques de sécurité pour les ascenseurs.
- Eclairage de secours et lustrerie de base.

Chauffage/ Ventilation conditionnement d'air:

- Adaptation du système en place pour canaliser les mouvements d'air chaud et déstratifier l'air en partie haute de la patinoire.
- Installation de ventilations mécaniques pour les locaux annexes (sanitaires, offices et régie technique déplacée).

Sanitaires:

- Création de deux groupes sanitaires aux extrémités des sky loges.
- Production d'eau chaude sanitaire.

Transports:

- Mise en place de deux ascenseurs.

Aménagements intérieurs (bâtiment)

Travaux généraux:

- Cloisons et portes intérieures pour l'aménagement des sky loges, des sanitaires, offices et de la régie technique.
- Barrières de protection et escaliers de raccordement au grand gradin.

Revêtements de sols:

- Chapes flottantes et sols sans joint dans les sanitaires, offices et passerelle d'accès.
- Moquette sur les planchers des sky loges et régie technique.

Revêtements de parois:

- Faïences sur les murs des locaux sanitaires et offices.
- Peinture de la structure métallique des sky loges et des murs.

Plafonds:

- Plafonds métalliques pour les sanitaires, offices, la passerelle et l'espace d'attente ascenseurs.

Prestations complémentaires:

- Nettoyage général.

Ameublement:

- Nouveaux sièges des loges.

- Mobilier fixe loges fermées.
 - Mobilier fixe pour espace d'attente ascenseurs.
 - Mobilier d'agrément pour les loges (fauteuils et tables).
- NB: le mobilier devra se conformer aux exigences de la police du feu.

Aménagements extérieurs

Réfections ponctuelles des revêtements du parking à la fin des travaux.

Programme et surfaces

Loges privées:

- 10 loges privées de 12 spectateurs d'environ 2,5 m de large.
- 120 sièges avec dossier et rembourrage. Le choix de l'ensemble des matériaux et éléments de mobilier sera conditionné aux exigences de la police du feu et de la CMNS.
- Cloisonnement de l'espace arrière des loges sur trois côtés avec porte d'accès depuis la zone de circulation arrière (la face côté glace reste ouverte).
- Hauteur des cloisons environ 230 cm.
- Plafonnet ponctuel (20 à 30 cm) en couronnement des cloisons pour absorber les bruits entre cabines.
- Dispositif phonique (revêtements mural et de sol) pour améliorer le confort acoustique et permettre aux occupants de tenir une conversation.
- Garde-corps frontal en verre pour confort visuel sans entrave.
- La cloison séparative du couloir d'accès sera équipée d'une porte vitrée et recevra un meuble de service.
- Séparation basse entre les loges sur la partie avant (places assises) permettant une bonne visibilité.
- Petit meuble de service dans les loges privées comprenant une tablette de service, un rangement qui puisse fermer à clef et un petit frigo (minibar).
- Eclairage avec variateur d'intensité et prises courant fort, informatique, TV + réseau wifi.
- Mobilier non fixe pour aménagement partie arrière des cabines en fonction de la place à disposition.

Loges «open space»:

- Espace ouvert en partie centrale, utilisable par l'ensemble des sponsors et partenaires.
- Equipement de 12 groupes de 12 sièges sur la partie avant.

Loges debout:

- 2 loges privatisables d'une capacité de 36 places debout positionnées aux extrémités du plateau.
- Loges ouvertes sur la circulation arrière.

Office:

- 2 offices fermés positionnés aux extrémités du plateau et destinés au stockage et à la régénération de plats cuisinés.
- Un plan de travail en inox avec plonge.
- Mise à disposition de prises électriques.
- Ventilation mécanique du local.
- Revêtement de sol sans joint (+ grille de sol).
- Revêtement mural faïences.
- Plafonds métalliques démontables.

Sanitaires:

- 2 groupes sanitaires positionnés aux extrémités du plateau et équipés chacun de deux lavabos hommes, deux lavabos femmes, un W.-C. fermé hommes, deux urinoirs hommes et deux W.-C. fermés femmes.
- Ventilation mécanique du local.
- Revêtement de sol sans joint (+ grille de sol).
- Revêtement mural faïences.
- Plafonds métalliques démontables.

Pavillon d'accès aux ascenseurs:

- Petit édicule de type «abris-bus» permettant d'attendre l'ascenseur à l'abri de la pluie.
- Surface supérieure à 20 m².
- Surface partiellement vitrée.
- Espace non chauffé.
- Sol bitume, même revêtement que parking.
- Desk de réception démontable et amovible pour l'enregistrement et la distribution de badges. Eléments de rangement sous le desk.

Nombre de places sponsors et partenaires créées:	336
Nombre de places supprimées:	849
Surface totale loges:	720 m ²
Surface sanitaires:	32 m ²
Surface offices:	64 m ²
Surface passerelle:	16 m ²

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC</i> Libellé	Fr.	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>			1 421 000
11 Démolitions et préparations		401 000	
12 Echafaudages		470 000	
13 Installations de chantier, grues et monte-charge		550 000	

2	<u>Bâtiment</u>		6 597 000
21	Gros œuvre 1	1 492 000	
211	Béton	635 000	
213	Charpente métallique	722 000	
214	Construction en bois	135 000	
22	Gros œuvre 2	563 000	
221	Revêtements extérieurs verre/métal	563 000	
23	Electricité	452 000	
24	Chauffage, ventilation	233 000	
25	Sanitaires	225 000	
26	Ascenseurs	270 000	
27	Aménagements intérieurs 1	1 065 000	
272	Habillages verre/métal loges	675 000	
273	Cloisonnements	390 000	
28	Aménagements intérieurs 2	430 000	
29	Honoraires	1 867 000	
291	Honoraires architecte	1 155 000	
292	Honoraires ingénieur civil	577 000	
293	Honoraires ingénieur électricien	69 000	
294	Honoraires ingénieur chauffage/ ventilation	46 000	
296	Honoraires acousticien	20 000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		358 000
52	Reproductions	50 000	
58	Réserve pour imprévus et divers	308 000	
	Coût total de la construction HT		8 376 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 11 à 58	670 080	670 000
	Coût total de la construction TTC		9 046 000
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		868 325
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	452 300	
	Intérêts intercalaires $3,5 \times 9\,498\,300 \times 16$ $2 \times 12 \times 100$	221 627	
	Fonds d'art contemporain 2% x 9 719 927	194 398	
	Coût général de la construction TTC		9 914 325
	A déduire:		660 000
	Crédit d'étude PR-797 voté le 28 juin 2010 (réparti)	660 000	
	Total du crédit demandé		9 254 325
	Arrondi à		9 254 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2011.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 9 254 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités est de 622 010 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Arrêté IIa: Création de la zone lounge et reprofilage du gradin sponsors et partenaires**Description de l'ouvrage***Lounge*

Le promenoir est utilisé principalement pendant les périodes de tiers-temps lors des matches de hockey. Il est alors occupé par de nombreuses installations provisoires mises en place par les utilisateurs (stands / buffet et bars thématiques).

En période de matches, l'espace du promenoir se trouve surchargé, ses dimensions ne suffisant pas à contenir les données programmatiques.

Le projet prévoit une extension des espaces d'accueil du public sponsors et partenaires par l'adjonction d'un lounge de 335 m², doublé de part et d'autre de deux cellules d'offices de 28 m² chacune, destinées au stockage et à la préparation des buffets (régénération et plonge).

Statiquement, la construction reprend le principe de la construction des escaliers de secours supportés par une structure de pilotis métalliques.

Architecturalement, il s'agit d'un volume-galerie sans contact avec le sol et dessinant une grande fenêtre vitrée sur la façade de la voirie.

Tribune

La tribune nord-ouest de la patinoire des Vernets a été conçue à l'origine pour recevoir un public debout. Depuis quelques années, au vu de l'évolution des spectacles, des sièges ont été mis en place sur l'ensemble de cette tribune.

Le pas original de ces gradins et la hauteur des premiers rangs par rapport à la glace ne permettent pas une bonne utilisation de cette infrastructure. En effet, actuellement, les deux premiers rangs ne peuvent pas être mis en location en raison d'une mauvaise visibilité de l'aire de jeu, et de ce fait un manque à gagner important pour le GSHC.

La solution apportée par le reprofilage des gradins devrait permettre d'augmenter la capacité intrinsèque de cette tribune en permettant l'occupation de l'ensemble des 576 sièges. Cette modification permettrait également d'augmenter la surface de la zone circulation-restauration à l'arrière de cette tribune.

Les nouveaux gradins seraient réalisés à l'aide d'une structure en bois revêtue de panneaux contreplaqués bakélistés, même finition que celle des nouvelles tribunes Nord-Ouest et Sud-Ouest. Cette option constructive assure une réalisation relativement légère qui peut en tout temps être démontée, garantissant ainsi une réversibilité de l'intervention.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Lounge

Travaux préparatoires

Démontages des installations existantes sur les gradins tribune Nord.

Démolitions diverses et démontages:

- Démontage partiel des escaliers de secours et de la plate-forme d'évacuation.
- Démontage de la façade Nord côté voirie.
- Consolidation du bord de dalle de la patinoire avec suppression de la remonte.
- Dépose des sièges de la tribune N-O pour réalisation gradins bois décalés.

Installations de chantier, échafaudages:

- Complément d'installations de chantier pour travaux côté voirie.
- Echafaudages sur façade pour espace lounge.

Terrassements:

- Fouille en pleine masse, profondeur environ 150 cm pour fondations plancher lounge.

Fondations:

- Fondations pour plancher lounge sur rez et de l'espace lounge au 1^{er} étage.

Canalisations:

- Raccordement des points d'eau des offices et des eaux pluviales du lounge.

Travaux gros oeuvre 1

- Gros œuvre en béton armé pour fondations, murs et piliers du plancher lounge.
- Ossature porteuse de l'enveloppe de l'espace lounge au premier étage.
- Structure porteuse et plancher pour les gradins en bois de la tribune N-O déplacée.
- Reprise des sièges sur le nouveau plancher.

Travaux gros oeuvre 2

- Construction d'une façade rideau isolante.
- Face vitrée sur la façade voirie et habillage métallique aluminium sur les retours.
- Construction de deux escaliers métalliques de secours en raccordement de la plate-forme existante.
- Création d'éclairages zénithaux à la jonction entre le lounge et la patinoire.
- Mise en place de stores screen motorisés sur la façade vitrée.

InstallationsElectricité:

- Alimentation en prises courant fort courant faible et TV de l'espace lounge et des offices.
- Eclairage de secours et lustrerie de base.

Chauffage/ventilation:

- Chauffage par cinq aérothermes raccordés sur le réseau existant.
- Ventilation des offices.

Sanitaires:

- Création de points d'eau appareillage (plonge inox) et raccordement pour les offices.
- Bornes sanitaires au sol pour alimentation stands et raccordement eaux usées.
- Production d'eau chaude sanitaire pour les offices.
- Raccordements eaux usées et eaux claires.

Aménagements intérieurs (bâtiment)

- Cloisons et portes intérieures pour le cloisonnement des offices.

Revêtements de sols:

- Chapes flottantes et sols sans joint dans le prolongement du sol existant.

Revêtements de parois:

- Faïences sur les murs des offices.
- Peinture de la structure métallique et ainsi que peinture des faces intérieures et plafond du lounge.

Plafonds:

- Plafonds métalliques pour les offices.
- Plafond plâtre pour le lounge.

Prestations complémentaires:

- Nettoyage général.

Programme et surfaces

Lounge

- Création d'une surface vitrée en prolongement du promenoir d'une surface d'environ 335 m².
- Transformation des escaliers de secours pour implantation du volume.
- 2 offices fermés positionnés aux extrémités du plateau et destinés au stockage et à la régénération de plats cuisinés. Ventilation mécanique simple. Un plan de travail en inox avec plonge.
- Même équipement que le promenoir, à savoir:
 - Mise à disposition de prises électriques.
 - Mise à disposition de prises TV.
 - Revêtements de sols sans joint (+ grille de sol).
 - Chauffage par aéro-chauffeurs.

Tribune sponsors et partenaires

- Nouveaux gradins composés d'une structure en bois revêtue de panneaux contreplaqués bakélinés.

Lounge

- Surface lounge: 336 m²
- Surface offices: 58 m²

Tribune

- Nombre de places: 576
- Surface tribune Nord-Ouest: 340 m²

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>			260 000
11 Démolitions et préparations		157 000	
12 Installations de chantier		73 000	
13 Echafaudages		30 000	
2 <u>Bâtiment</u>			2 947 000
21 Gros œuvre 1		538 000	
211 Béton	50 000		
213 Charpente métallique	238 000		
214 Construction en bois (gradin)	250 000		
22 Gros œuvre 2		960 000	
221 Façades rideau verre / métal	620 000		
Escaliers de secours	50 000		
Eclairages zénithaux	120 000		
224 Couverture	90 000		
228 Fermetures extérieures mobiles	80 000		
23 Electricité		80 000	
24 Chauffage, ventilation		70 000	
25 Sanitaires		110 000	
27 Aménagements intérieurs 1		280 000	
28 Aménagements intérieurs 2		210 000	
29 Honoraires		699 000	
291 Honoraires architecte	501 000		
292 Honoraires ingénieur civil	177 000		
293 Honoraires ingénieur électricien	12 500		
294 Honoraires ingénieur chauffage/ ventilation	8 500		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			149 000
52 Reproductions		18 000	
58 Réserve pour imprévus et divers		131 000	
Coût total de la construction HT			3 356 000

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 11 à 58	268 480	268 000
Coût total de la construction TTC		3 624 000
<u>Frais administratifs et financiers</u>		347 868
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	181 200	
Intérêts intercalaires $\frac{3,5 \times 3\,805\,200 \times 16}{2 \times 12 \times 100}$	88 788	
Fonds d'art contemporain 2% x 3 893 988	77 880	
Coût général de la construction TTC		3 971 868
A déduire:		218 000
Crédit d'étude PR-797 voté le 28 juin 2010 (réparti)	218 000	
Total du crédit demandé		3 753 868
Arrondi à		3 754 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2011.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 3 754 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités est de 252 330 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.
Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Arrêté IIb: Variante sur arrêté IIa pour la création de la zone lounge réduite
Description de l'ouvrage*Lounge*

Cette variante permet une économie sur la variante IIa en réduisant la surface du nouveau lounge à 250 m² en lieu et place de 335 m².

Tribune (idem arrêté IIa)

Caractéristiques et descriptif des travaux*Lounge*Travaux préparatoires

- Démontages des installations existantes sur les gradins tribune Nord.

Démolitions diverses et démontages:

- Démontage partiel de la façade Nord côté voirie.
- Consolidation du bord de dalle de la patinoire avec suppression de la remonte.
- Dépose des sièges de la tribune N-O pour réalisation gradins bois décalés.

Installations de chantier, échafaudages:

- Complément d'installations de chantier pour travaux côté voirie.
- Echafaudages sur façade pour espace lounge.

Terrassements:

- Fouille en pleine masse, profondeur environ 150 cm pour fondations plancher lounge.

Fondations:

- Fondations pour plancher lounge sur rez et de l'espace lounge au 1^{er} étage.

Travaux gros oeuvre 1

- Gros œuvre en béton armé pour fondations, murs et piliers du plancher lounge.
- Ossature porteuse de l'enveloppe de l'espace lounge au 1^{er} étage.
- Structure porteuse et plancher pour les gradins en bois de la tribune N-O déplacée.
- Repose des sièges sur le nouveau plancher.

Travaux gros oeuvre 2

- Construction d'une façade rideau isolante.
- Face vitrée sur la façade voirie et habillage métallique aluminium sur les retours.
- Création d'éclairages zénithaux à la jonction entre le lounge et la patinoire.
- Mise en place de stores screen motorisés sur la façade vitrée.

Installations

Electricité:

- Alimentation en prises courant fort courant faible et TV de l'espace lounge.
- Eclairage de secours et lustrerie de base.

Chauffage/ventilation:

- Chauffage par trois aérothermes raccordés sur le réseau existant.

Sanitaires:

- Bornes sanitaires au sol pour alimentation stands et raccordement eaux usées.

Aménagements intérieurs (bâtiment)

Revêtements de sols:

- Chapes flottantes et sols sans joint dans le prolongement du sol existant.

Revêtements de parois:

- Peinture de la structure métallique et ainsi que peinture des faces intérieures et plafond du lounge.

Plafonds:

- Plafond plâtre pour le lounge.

Prestations complémentaires:

- Nettoyage général.

Programme et surfaces

Lounge

- Création d'une surface vitrée en prolongement du promenoir d'une surface d'environ 250 m².
- Même équipement que le promenoir, à savoir:
 - Mise à disposition de prises électriques.
 - Mise à disposition de prises TV.
 - Revêtements de sols sans joint (+ grille de sol).
 - Chauffage par aéro-chauffeurs.

Tribune sponsors et partenaires

- Nouveaux gradins composés d'une structure en bois revêtue de panneaux contreplaqués bakélisés.

*Lounge*Surface lounge: 250 m²*Tribune*

Nombre de places: 576

Surface tribune Nord-Ouest: 340 m²**Estimation des coûts selon code CFC**

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>			238 000
11 Démolitions et préparations		140 000	
12 Installations de chantier		73 000	
13 Echafaudages		25 000	
2 <u>Bâtiment</u>			2 144 000
21 Gros œuvre 1		480 000	
211 Béton	45 000		
213 Charpente métallique	185 000		
214 Construction en bois (gradin)	250 000		
22 Gros œuvre 2		639 000	
221 Façades rideau verre / métal	405 000		
Escaliers de secours	14 000		
Eclairages zénithaux	90 000		
224 Couverture	70 000		
228 Fermetures extérieures mobiles	60 000		
23 Electricité		60 000	
24 Chauffage, ventilation		60 000	
25 Sanitaires		45 000	
27 Aménagements intérieurs 1		180 000	
28 Aménagements intérieurs 2		140 000	
29 Honoraires		540 000	
291 Honoraires architecte	395 000		
292 Honoraires ingénieur civil	130 000		
293 Honoraires ingénieur électricien	9 000		
294 Honoraires ingénieur chauffage/ ventilation	6 000		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			108 000
52 Reproductions		16 000	
58 Réserve pour imprévus et divers		92 000	
Coût total de la construction HT			<u>2 490 000</u>

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 11 à 58	199 200	199 000
Coût total de la construction TTC		2 689 000
<u>Frais administratifs et financiers</u>		258 118
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	134 450	
Intérêts intercalaires $\frac{3,5 \times 2\,823\,450 \times 16}{2 \times 12 \times 100}$	65 881	
Fonds d'art contemporain 2% x 2 889 341	57 787	
Coût général de la construction TTC		2 947 128
A déduire :		218 000
Crédit d'étude PR-797 voté le 28 juin 2010 (réparti)	218 000	
Total du crédit demandé		2 729 128
Arrondi à		2 729 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2011.

Référence au 6e plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 2 729 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités est de 183 430 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Arrêté III: Rénovation des vestiaires**Description de l'ouvrage**

La zone vestiaires située au sous-sol de l'aile voirie présente des signes de vétusté et une ventilation inefficace. Il est prévu de la rénover selon les critères actuels de confort et de rafraîchir l'ensemble des équipements sols, murs et plafonds.

Il n'est pas prévu de modification de cloisonnement, ni de création de volume construit en dehors du bâtiment.

Afin de créer des surfaces de stockage supplémentaires, il est prévu de construire un dallage dans la double hauteur de la chaufferie.

Caractéristiques et descriptif des travaux*Rénovation des vestiaires*Travaux préparatoires

- Création d'empochements dans la structure existante de la chaufferie pour recevoir la nouvelle dalle.

Démolitions diverses et démontages:

- Démolition des installations sanitaires et de ventilation à remplacer.
- Démolition des revêtements de sols et des parois.

Installations de chantier, échafaudages:

- Complément d'installations de chantier pour travaux des vestiaires et de la chaufferie.

Travaux gros oeuvre 1

- Gros œuvre en béton armé pour création d'une dalle dans la double hauteur de la chaufferie.
- Fermeture du volume en parpaing de ciment.

Travaux gros oeuvre 2

- Restaurations ponctuelles et adaptations des éléments de serrurerie de la façade.

Installations

Electricité:

- Alimentation du nouveau monobloc.
- Distribution des différents besoins pour la rénovation des vestiaires.
- Eclairage de secours et lustrerie.

Chauffage/ventilation:

- Mise en place d'une ventilation double flux pour les espaces de vestiaires et de services attenants.

Sanitaires:

- Réfection des installations sanitaires.

Aménagements intérieurs (bâtiment)

Revêtements de sols:

- Revêtements de sols souples type Pirelli.
- Sols résines dans les parties sanitaires.

Revêtements de parois:

- Faïences sur les murs des vestiaires et sanitaires.
- Peinture des faces intérieures et des plafonds.
- Divers aménagements fixes de rangement.

Prestations complémentaires:

- Nettoyage général.

Programme et surfaces

Sous-sol aile voirie / vestiaires:

Surfaces existantes sans modification des affectations:

- Rénovation des revêtements de sols et peinture.
- Mise en place d'une ventilation double flux de l'ensemble des locaux.
- Création d'un dallage dans la double hauteur chaufferie à coordonner avec le remplacement des chaudières pour livraison d'un local brut sans équipement.

Surface vestiaires: 752 m²

Surface dalle chaufferie: 40 m²

Estimation des coûts selon code CFC

<i>CFC Libellé</i>	Fr.	Fr.	Fr.
1 <u>Travaux préparatoires</u>			45 000
11 Démolitions et préparations		35 000	
12 Echafaudages		2 000	
13 Installations de chantier		8 000	

2	<u>Bâtiment</u>		1 004 000
21	Gros œuvre 1	28 000	
22	Gros œuvre 2	20 000	
23	Electricité	65 000	
24	Chauffage, ventilation	210 000	
25	Sanitaires	125 000	
27	Aménagements intérieurs 1	20 000	
28	Aménagements intérieurs 2	324 000	
29	Honoraires	212 000	
291	Honoraires architecte	147 000	
292	Honoraires ingénieur civil	11 000	
293	Honoraires ingénieur électricien	10 000	
294	Honoraires ingénieur chauffage/ ventilation	44 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		50 000
52	Reproductions	5 000	
58	Réserve pour imprévus et divers	45 000	
Coût total de la construction HT			1 099 000
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 11 à 58	87 920	88 000
Coût total de la construction TTC			1 187 000
	<u>Frais administratifs et financiers</u>		113 941
	Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	59 350	
	Intérêts intercalaires $3,5 \times 1\,246\,350 \times 16$ $2 \times 12 \times 100$	29 082	
	Fonds d'art contemporain 2% x 1 275 432	25 509	
Coût général de la construction TTC			1 300 941
Total du crédit demandé			<u>1 301 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2011.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 5 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 1 301 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités est de 152 520 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 254 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 194 398 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 660 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 9 914 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

PROJET D'ARRÊTÉ IIa

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du jardin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 754 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 77 880 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 3 972 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

PROJET D'ARRÊTÉ IIb

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 729 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 57 787 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un montant total de 2 947 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires pour la patinoire intérieure

des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 301 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 509 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

**6.b) Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt:
«GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de
sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117)¹.**

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que, bien que le Conseil municipal se soit saisi de la proposition PR-835 demandant la création de *sky boxes* dans la patinoire intérieure des Vernets, cette nouvelle rénovation durera un minimum de dix mois et ne pourra donc en aucun cas être prête avant décembre 2011 au plus tôt (!);
- qu'une amélioration du gradin sponsors, durant l'hiver 2010, permettra d'améliorer sensiblement les finances du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) tout en permettant une analyse circonstanciée de la proposition PR-835 en commission;
- que l'absence des rénovations promises durant l'été 2010 a remis en péril les finances du GSHC pour la seconde année consécutive et qu'il est possible de profiter de la pause de fin d'année du championnat pour corriger un minimum cela,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé et motion d'ordre, 3162.

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 180 000 francs destiné à la création de tribunes provisoires sur le gradin sponsors et partenaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wiltsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

6.c) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3^e phase dans les travaux» (M-886)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, après les travaux de la deuxième phase de l'été 2009, la patinoire des Vernets ne correspond toujours pas, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- que, suite à ces travaux, le GSHC subit un gros manque à gagner dû à la diminution drastique du nombre de loges ainsi que de sièges VIP;
- que la régie technique de la patinoire est située au milieu des loges VIP, alors même que sa mise en place à un autre emplacement ne gênerait pas l'exploitation de la patinoire par le GSHC;

¹ «Mémoire 167^e année»: Annoncée, 2237. Motion d'ordre, 2255.

- que l'actuel aménagement, dans le cadre de la deuxième phase des travaux, a été fait sans aucune concertation avec le principal utilisateur de la patinoire qu'est le GSHC;
- la nécessité de présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux pour que ceux-ci soient achevés pour la saison 2010-2011;
- l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
 - lui présenter dans les plus brefs délais les éventuels dépassements de crédits engendrés par la deuxième phase des travaux à la patinoire des Vernets;
 - lui présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux, comprenant notamment le creusement de la patinoire, conformément à la résolution R-118 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal, afin que les travaux soient terminés pour la saison de hockey 2010-2011;
 - se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club en tant que principal utilisateur pour l'ensemble des chantiers présents et à venir de la patinoire des Vernets.

La présidente. Avec l'accord du bureau et des chefs de groupe, la proposition PR-835 est liée à la motion M-886, qui figure à notre ordre du jour. A ces deux points s'ajoute le projet d'arrêté PA-117 de M. Simon Brandt, dont l'urgence vient d'être acceptée. Le bureau propose de traiter celui-ci au préalable puisque, comme l'a expliqué son auteur, en cas d'acceptation, le crédit de 180 000 francs serait retranché de la proposition PR-835 du Conseil administratif. Ensuite, nous traiterons la proposition et la motion. Les votes seront évidemment séparés. Le Conseil municipal est-il d'accord avec cette manière de procéder?

M. Rémy Pagni, conseiller administratif. Le Conseil administratif n'a pas pour habitude d'exprimer sa position sur un objet avant le Conseil municipal. Toutefois, dans le cas de la patinoire des Vernets, je tiens à rappeler un certain nombre de faits objectifs.

Mesdames et Messieurs, en acceptant la proposition PR-797, en juin 2010, vous nous avez voté un crédit d'étude de 878 000 francs pour nous permettre d'avancer rapidement dans le projet de réfection de cette patinoire. Nous avons renfloué le Genève-Servette Hockey Club – qui était dans une situation extrêmement précaire, pour ne pas dire pire – pour la saison précédente, maintenant achevée; nous avons ainsi permis au club d'aborder dans de bonnes conditions financières la saison en cours actuellement.

Ce crédit nous a donné les moyens d'étudier la création de loges en haut de la grande tribune, la surélévation des loges du côté voirie, la création d'un nouveau restaurant au niveau du parking et la rénovation des vestiaires – ce dernier point faisant l'objet d'une demande émise lors du débat du mois de juin dernier. Nous avons travaillé très rapidement, et je tiens à remercier l'ensemble des mandataires et des services municipaux pour leur promptitude.

Aujourd'hui, nous présentons au Conseil municipal la proposition PR-835, qui comporte une demande de crédit s'élevant à 14 309 000 francs. C'est une facture assez lourde. J'ai pris mes précautions en allant apporter une information à la commission des travaux et des constructions; je remercie son président, qui m'a donné l'occasion d'être auditionné. Après une discussion assez serrée, dans ce cadre, j'ai pris langue avec lui et il a mis la proposition PR-835 à l'ordre du jour de la commission pour la semaine prochaine.

Je vous mets en garde, Mesdames et Messieurs – et c'est un fait objectif, car il ne reste que peu de séances plénières avant Noël: si nous n'avons pas de décision de votre part au sujet de ce crédit avant la fin de l'année, que ce soit une acceptation ou un refus, nous ne pourrons pas engager les travaux avant l'été 2012, en tenant compte du délai référendaire de quarante jours. Bien évidemment, le Genève-Servette Hockey Club se plaindra – à juste titre, cette fois – de ne pas avoir les moyens de sortir la tête hors de l'eau, c'est-à-dire d'en finir avec un déficit structurel de l'ordre de 3 millions de francs.

Tel est, en fait, l'objectif de ce crédit. Il vise, d'une part, à mettre à la disposition du club une infrastructure valable – avec le restaurant – et, d'autre part, à permettre à d'autres intervenants comme des organisateurs de spectacles populaires d'utiliser cette patinoire dans de meilleures conditions. Je vous recommande donc, Mesdames et Messieurs, de renvoyer la proposition PR-835 à la commission des travaux et des constructions. Nous agirons avec célérité. J'ai déjà pris rendez-vous avec les services municipaux et les mandataires des travaux pour qu'ils soient auditionnés la semaine prochaine, afin que cet objet revienne en séance plénière dans le courant du mois de décembre et que le Conseil municipal puisse voter – ou refuser – ce crédit de réalisation au plus vite. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Quand je vous ai donné la parole, je pensais que vous souhaitiez vous exprimer sur la proposition de traitement des trois objets que je venais de vous exposer au nom du bureau... Et voilà que vous êtes entré directement dans le vif du sujet à propos de la proposition PR-835. Par conséquent, si vous le permettez, nous gardons en tête les propos que vous venez de tenir jusqu'au moment où, ayant traité le projet d'arrêté urgent PA-117, nous reviendrons à la proposition du Conseil administratif.

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, je me suis peut-être mal exprimé, tout à l'heure. Je ne pense pas qu'il soit adéquat de traiter en premier lieu un projet d'arrêté qui n'a pas vocation à être préjudiciel, et ensuite le projet de fond, soit la proposition du Conseil administratif et la motion M-886. L'objectif est de mener les trois débats en même temps. J'ai proposé que les 180 000 francs du projet d'arrêté PA-117 soient retranchés de la proposition PR-835, mais une telle éventualité ne serait envisageable qu'à l'issue des travaux de la commission et en aucun cas maintenant, en séance plénière, par un amendement.

Je vous propose donc de revoir la procédure, Madame la présidente, et de relier ces trois objets en ouvrant un débat général sur la réfection de la patinoire des Vernets à court, moyen et long terme. Le projet d'arrêté PA-117 concerne une rénovation à très court terme et la proposition PR-835 la création de *sky boxes* à moyen terme; c'est donc le même débat. Evidemment, à la fin du débat, le vote des trois objets sera séparé.

La présidente. Merci pour ces précisions, Monsieur Brandt. Votre proposition convient fort bien au bureau du Conseil municipal, mais nous avons compris que vous souhaitiez un vote sur votre projet d'arrêté. A présent, vous demandez son renvoi en commission avec la proposition PR-835, n'est-ce pas?

M. Simon Brandt. Le Conseil municipal peut renvoyer le projet d'arrêté PA-117 en commission, en effet, mais nous lui proposons plutôt de voter sur le siège ces 180 000 francs, pour des raisons que j'évoquerai lors du débat de fond. Mais, évidemment, s'il faut le renvoyer en commission, eh bien, renvoyons-le! De toute manière, le débat reste le même.

La présidente. Monsieur Brandt, si nous avons bien compris – nous essayons d'interpréter ce que vous nous dites – vous souhaitez que nous débattions des trois objets en même temps, mais qu'ensuite nous mettions aux voix votre projet d'arrêté? Est-ce bien cela? (*M. Brandt acquiesce.*) Il en sera donc fait ainsi. Nous pouvons maintenant engager le débat sur la proposition PR-835 – nous aurons encore en mémoire les propos que vient de tenir M. Pagani à son sujet – le projet d'arrêté PA-117 et la motion M-886.

Préconsultation

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ajoute quelques mots pour dire que nous demandons au Conseil municipal de renvoyer à la commission des

travaux et des constructions aussi bien le crédit de réalisation de 14 millions de francs de la proposition PR-835 que le projet d'arrêté PA-117 de M. Brandt.

En effet, je me vois mal accepter le vote sur le siège de ces 180 000 francs – bien que ce soit une petite somme – alors que l'on m'a reproché d'avoir passé en commission avant la présentation de la proposition PR-835 en séance plénière et de demander aussi le vote sur le siège, pour des questions d'urgence. Soit l'urgence est valable pour tout le monde, soit il n'y a pas d'urgence, cela me paraît évident! Par conséquent, si le président et les membres de la commission des travaux et des constructions – que je remercie par avance – sont capables de traiter le tout le 1^{er} décembre, je propose ce double renvoi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Parmi les trois objets qui nous sont présentés ce soir, le projet d'arrêté de M. Simon Brandt propose un projet à court terme pour ajouter 200 places dans les loges de la patinoire, ce qui devrait permettre au Genève-Servette Hockey Club de s'en sortir financièrement grâce à cet investissement, dont nous avons estimé le rendement à 1 million de francs par année. Pour nous, cet aspect est vraiment urgent.

Ensuite, la proposition PR-835 du Conseil administratif nous présente un projet à moyen terme dont le coût est passé de 9 à 14 millions de francs... Et M. Pagni voudrait demander à la commission des travaux et des constructions de traiter tout cela en une seule séance? Je ne sais pas si ce sera possible, Monsieur le magistrat. C'est un vœu pieu...

Pour notre part, et au vu des déclarations du Conseil administratif, nous estimons que le projet de la proposition PR-835 doit être redimensionné. En effet, on veut maintenant rénover la patinoire des Vernets, mais aussi en prévoir une autre pour 2015! Alors, allons-y! Il y a de l'argent, dépensons comme bon nous semble... Non, Madame et Messieurs du Conseil administratif! Il faut savoir raison garder. Nous devons examiner attentivement ce projet et, à la lumière des arguments avancés, trouver les véritables solutions qui s'imposent; cela ne peut se faire à la va-vite.

Monsieur Pagni, vous arrivez toujours avec des projets qu'il nous faut voter en urgence, et vous demandez sans cesse des rallonges de crédit! Ce n'est pas ainsi que l'on travaille! Vous disposez d'un personnel municipal nombreux, essayez de trouver quelqu'un qui puisse vous aider dans la planification des objets à présenter au Conseil municipal!

Dans cette affaire, nous sommes gênés. Nous estimons qu'avec toutes ces interventions du politique le sport est bien mal loti, à Genève. Nous ne souhaitons pas en arriver aux extrêmes que nous avons connus avec le stade de foot-

ball. Nous voulons trouver de véritables solutions en économisant les moyens et en gérant de manière judicieuse les financements consentis par la Ville. Le Parti démocrate-chrétien l'a souvent dit et il le rappelle encore aujourd'hui: pour lui, un sou est un sou!

Nous voterons le projet d'arrêté urgent PA-117 présenté par M. Brandt, et nous serons favorables au renvoi de la proposition PR-835 du Conseil administratif et de la motion M-886 à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Salika Wenger (AGT). A gauche toute! émet de sérieux doutes quant à la nécessité d'investir encore des millions de francs supplémentaires dans la création de loges VIP – surtout à la patinoire des Vernets, après l'effort important déjà consenti pour la rénovation de ce bâtiment. Notre groupe a toujours soutenu le sport populaire, et notamment le sport amateur, et il promeut la facilité d'accès à tous les sports pour toute la population. Forts de la mauvaise expérience du Stade de Genève, nous n'avons pas du tout l'intention de répéter les mêmes erreurs.

Notre position sera donc la suivante. Nous n'entrerons en matière sur ces objets que si – avec beaucoup de chance – le Genève-Servette Hockey Club va jusqu'aux play-off. Si tel n'était pas le cas, nous en serions très tristes! Par conséquent, nous renvoyons les trois objets en commission et nous attendons de voir les résultats du club.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, ce matin, la *Tribune de Genève* titrait «Genève-Servette joue son avenir devant le législatif». D'abord, nous ne sommes pas un législatif, et moi, j'ai la faiblesse de croire qu'un club sportif joue son avenir d'abord sur le rink – en l'occurrence, sur la glace. Ce n'est pas mon nouveau collègue Julius Kubik, qui a entraîné les juniors du Genève-Servette Hockey Club et qui sait de quoi il parle, qui me contredira!

Faisons un point d'histoire. Il me semble que, dans l'affaire de la patinoire, certains sont malentendants – ou ne veulent pas entendre – et que cela engendre des quiproquos. Que veut le Genève-Servette Hockey Club? Une arène pour le hockey sur glace, et rien d'autre. Que veut le Conseil municipal? Une patinoire – j'allais dire une salle polyvalente – pour le hockey sur glace, le curling, le patinage artistique et autres activités. Tout découle de ce malentendu.

Le 3 novembre, je me suis rendu à une séance d'information présidée par M. Quennec, président du Genève-Servette Hockey Club, entouré de l'architecte du club; y prenaient également part un conseiller national médaille d'or du Genève-Servette Hockey Club – M. André Reymond, pour ne pas le citer – et

quatre députés au Grand Conseil; j'étais le seul représentant du Conseil municipal. Lors de cette rencontre, je n'ai entendu que des récriminations de la part du club à l'endroit de la Ville de Genève. J'en étais franchement triste, d'autant plus que, en septembre 2007, ce même Conseil municipal a voté en acceptant la proposition PR-533 – certes, en troisième débat – un certain nombre de millions de francs pour la rénovation de la patinoire. Mais il semble que cela ne convienne pas au Genève-Servette Hockey Club...

En juin 2010, aux alentours de minuit, nous avons voté par la proposition PR-797 un crédit d'étude de 878 000 francs qui débouche sur la proposition PR-835 de ce soir, et par la proposition PR-798 un crédit extraordinaire de 750 000 francs en faveur du Genève Futur Hockey. Or, en mai 2010, la *Tribune de Genève* avait titré «Etrangers de Genève-Servette non payés? Quennec calme le jeu». Cela montre bien que le club est en déficit et qu'il connaît des «difficultés de trésorerie», mais il mélange tout! Il se tourne vers les collectivités en leur demandant de participer à son budget, ce que la loi nous interdit; nous ne pouvons que mettre à sa disposition des installations.

C'est là que le bât blesse car, d'une fois à l'autre, les desiderata du club changent. Le 3 novembre dernier, j'ai appris qu'il demandait – c'est ce que recouvre le projet d'arrêté PA-117 de M. Simon Brandt, dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure – 180 000 francs pour une installation provisoire en tubulaire qui aurait dû être réalisée pour le match de ce soir. Comme cela n'a pas été fait, le club a repoussé ce délai au 3 décembre.

Je le dis d'emblée: tout à l'heure, notre groupe acceptera de voter ces 180 000 francs sur le siège; c'est le dernier geste de bonne volonté qu'il fera en faveur de ce club. En outre, nous accepterons le renvoi de la proposition PR-835 à la commission des travaux et des constructions, puisque son président a pris l'engagement de la traiter le 1^{er} décembre; mais je demande avec insistance que le président du Genève-Servette Hockey Club et son comité soient auditionnés ce jour-là, afin que ces gens nous disent une bonne fois ce qu'ils veulent et que cesse cette espèce de poker menteur!

La Confédération suisse est une démocratie très fine, tel un mécanisme d'horlogerie. Nous sommes loin des montagnes Rocheuses et de l'Ouest américain ou canadien! Je le dis haut et fort: à un certain moment, cela suffit! Il ne faut pas nous prendre en otage et nous accuser des mauvais résultats financiers du Genève-Servette Hockey Club. Pour ce soir, j'en ai momentanément terminé; je me réserve le droit de reprendre la parole, si besoin est.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ne diront rien ce soir de très différent de ce qu'ils ont régulièrement affirmé dans cette enceinte concernant la

patinoire des Vernets et le Genève-Servette Hockey Club; nous gardons rigoureusement la même position. Nous sommes satisfaits de constater qu'aujourd'hui plusieurs groupes évoluent dans notre direction et – pour reprendre les termes de M. Lathion – veulent raison garder.

Pour en revenir aux principes que nous défendons, les Verts n'ont jamais voulu subventionner le Genève-Servette Hockey Club – d'ailleurs, c'est interdit! Nous avons toujours pensé qu'il fallait plutôt, dans la mesure du possible, mettre à sa disposition une infrastructure qui lui permette d'obtenir son autonomie financière. C'est dans cet esprit que nous avons voté la proposition PR-797 et le crédit d'étude en vue de la troisième phase des travaux de réfection de la patinoire des Vernets, et que nous entrerons en matière sur la proposition PR-835 et le crédit de réalisation ce soir.

Mais il y a, dans cette affaire, un hiatus qu'il s'agira de lever. En comptant celui demandé ce soir, les différents crédits d'investissement que nous avons déjà votés pour la patinoire au cours de cette législature atteignent plusieurs dizaines de millions de francs. Si c'est pour construire une nouvelle patinoire dans quatre ans, cela nous pose un réel problème!

Les Verts considèrent que, si le Conseil municipal vote les 14 millions de francs demandés dans la proposition PR-835, la Ville de Genève aura fait sa part de travail pour mettre à la disposition du Genève-Servette Hockey Club une infrastructure suffisante; si un nouveau projet de patinoire devait se développer, il devra essentiellement être porté par le club et par le Canton. Par conséquent, soit nous acceptons le crédit de la proposition PR-835, étant entendu que nous refuserons toute participation à un projet de nouvelle patinoire, soit nous le refusons dans l'optique d'entrer en matière sur une nouvelle patinoire dans quelques années. Mais en aucun cas nous n'accepterons le cumul des deux! C'est soit l'un, soit l'autre!

Pour cette raison, nous renverrons en commission la proposition PR-835 pour la réalisation de la troisième phase des travaux de rénovation de la patinoire des Vernets, ainsi que le projet d'arrêté PA-117 de M. Brandt pour la création urgente de sièges supplémentaires. Nous renverrons également en commission la motion M-886, même si nous restons un peu dubitatifs quant à sa deuxième invite que, pour l'instant, nous refusons. En effet, cette invite demande le creusement de la patinoire, un point sur lequel nous avons toujours été extrêmement sceptiques, voire réfractaires – mais nous en traiterons en commission.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne faut pas se tromper de débat, dans l'affaire de la patinoire. Il y a un court, un moyen et un long terme que l'on ne peut dissocier, si l'on est non seulement raisonnable, mais également réaliste.

Quelle est la situation, à très court terme? Vous vous en souvenez tous: il y a environ six mois, le Conseil municipal a voté plusieurs objets dont une motion, la M-885, demandait notamment une rénovation de la patinoire durant l'été 2010 et l'ajout de places VIP, afin de rétablir au moins le même nombre de sièges qu'avant la deuxième phase de la réfection du bâtiment. Ces travaux n'ont pas été faits par la Ville, malgré le vote du Conseil municipal, et cela pour des raisons qui appartiennent en propre à M. Rémy Pagani. (*Remarque de M. Pagani.*) C'est vrai, Monsieur Pagani, vous vous défendez tout à l'heure! Vous relirez le *Mémorial* de l'époque, je peux même vous citer les invites de la motion M-885.

La rénovation demandée n'a donc pas eu lieu. Pourquoi? Je vais vous le dire, Mesdames et Messieurs, et M. Pagani donnera sa version des faits tout à l'heure. Cette rénovation n'a pas été faite, parce que M. Pagani estime que ce n'est pas l'argent public qui doit servir à financer la somme de 180 000 francs pour installer une tribune provisoire à la patinoire des Vernets. Mais allons jusqu'au bout du raisonnement: on ne peut pas dépenser 180 000 francs pour faire une rénovation extrêmement rapide qui ramènera au moins le triple dans les caisses du Genève-Servette Hockey Club, mais on doit se dépêcher, en trois semaines, de voter 14 millions de francs pour des *sky boxes* dans une patinoire dont on sait qu'elle ne correspondra jamais aux besoins réels du club et du hockey professionnel!

M. Pagani essaie de dissocier les dossiers, en disant qu'il faut faire maintenant les *sky boxes* – et puis, pour la nouvelle patinoire, on verra plus tard! Cette attitude n'est pas seulement incohérente, elle est totalement irresponsable! Comment pourra-t-on la justifier auprès de la population? Même moi, et tout le monde sait à quel point je suis attaché à ce dossier de la patinoire, j'ai ce problème! Comment pourrions-nous voter 30 millions de francs en trois ans pour rénover la patinoire des Vernets, puis dépenser encore 40 ou 50 millions de francs pour construire une nouvelle infrastructure? En effet, c'est soit l'un, soit l'autre – ou alors, c'est l'un et l'autre, mais avec une vision d'ensemble du dossier dès le départ.

Sinon, que se passera-t-il? En admettant que nous votions les *sky boxes* en décembre, dans une année, le dossier de la nouvelle patinoire ressortira peut-être, un crédit d'étude nous sera proposé et certains diront à juste titre que, puisque nous avons voté les *sky boxes* et que cette rénovation sera en voie d'achèvement, la nouvelle patinoire peut attendre! Et ces gens-là auront assurément raison! Il faut savoir raison garder et, surtout, traiter les dossiers par ordre de priorité.

A court terme, que pouvons-nous faire? J'y réponds avec le projet d'arrêté PA-117: installer à la patinoire des Vernets une tribune provisoire qui peut être construite en une semaine, pour laquelle les autorisations sont déjà déposées et obtenues par le club, et qui permettra de lui rapporter un minimum – je dis bien:

un minimum – de 500 000 francs pour la deuxième partie de la saison. C'est un plan pessimiste, selon lequel le Genève-Servette Hockey Club n'ira pas loin dans les play-off. Mais s'il va loin, la somme montera et, pour une saison entière, cette tribune tubulaire lui rapportera au moins 1 million de francs, comme l'a dit M. Lathion tout à l'heure.

Je le répète, l'objectif de notre projet d'arrêté est simplement de rétablir le même nombre de sièges VIP qu'avant la deuxième phase des travaux de la patinoire des Vernets. Ce n'est pas un projet novateur, il s'agit simplement de respecter la parole que nous avons donnée et de réparer les erreurs commises lors du chantier précédent, chose que M. Pagani, aujourd'hui encore et à ma grande tristesse, ne veut toujours pas admettre.

Mesdames et Messieurs, pour faire face à la situation à très court terme, nous vous proposons de voter sur le siège ces 180 000 francs, afin de profiter de la pause hivernale durant laquelle le Genève-Servette Hockey Club jouera notamment la Coupe Spengler, la patinoire restant alors inutilisée pendant au moins trois semaines. Les travaux pourraient être réalisés pendant ce temps.

Pourquoi sommes-nous opposés au renvoi du projet d'arrêté PA-117 en commission, même si nous serons obligés de nous y rallier au cas où c'est ce que voudrait une majorité? Parce que l'on risque de se servir de ce projet d'arrêté urgent pour faire sortir plus vite de commission la proposition PR-835. Or, si le dossier des *sky boxes* doit passer un mois, un mois et demi ou deux mois en commission, il les y passera! Nous ne pouvons pas voter 14 millions de francs sans avoir analysé le dossier de fond en comble, ni avoir reçu un plan d'ensemble de la part du Conseil administratif sur sa vision future au sujet de cette infrastructure.

Ce que M. Pagani ne nous dit pas, c'est que le projet des *sky boxes* pose de nombreux problèmes. Les autorisations nécessaires n'ont pas encore été obtenues, et il faudra dix mois pour achever le chantier. Cela signifie que, même si nous votons la proposition PR-835 sur le siège ce soir, le temps que les autorisations soient données et que le délai référendaire soit écoulé, les *sky boxes* ne seront mis à la disposition du club qu'au mois de décembre 2011. (*Remarque de M. Pagani.*) C'est vrai! Je compte, à partir d'aujourd'hui, trois mois de délai référendaire, plus dix mois de travaux: cela fait treize mois, Monsieur Pagani! Ou alors, votre proposition est mal formulée!

Ce qui veut dire que le Genève-Servette Hockey Club doit se préparer – et cela, la Ville s'est bien gardée de l'en informer – à jouer dans une patinoire dont une moitié de la tribune principale sera en chantier, ce qui implique évidemment les pertes de recettes que vous imaginez tous et une dérogation à la ligue nationale qui n'a pas été demandée, ni par la Ville, ni par le club, étant donné qu'il ignore – vu que la Ville ne le lui a pas dit – que ce chantier pourrait durer.

Il faut donc que l'on nous dise, ce soir ou lors des débats en commission, quand les travaux pour les *sky boxes* seront terminés, et quelle solution a été trouvée avec le Genève-Servette Hockey Club pour jouer une partie de la saison dans une autre patinoire – je ne vois pas où mais, vu que M. Pagani est un homme très prévoyant, il y a sans doute déjà pensé... Sinon, nous courons à nouveau à la catastrophe!

Après les erreurs commises par le passé dans cette infrastructure qu'est la patinoire des Vernets, nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc à M. Pagani, d'autant plus qu'il mandatera certainement une nouvelle fois le même bureau d'architecte qui a commis les erreurs de construction à l'époque. Il faut savoir aussi, dans ce projet, ce que l'on ne nous a pas dit: le projet *sky boxes*, à l'origine, émane du Genève-Servette Hockey Club, qui en a fourni les plans à la Ville. Quand on voit le montant des honoraires d'architectes, on imagine que ces gens ont eu des idées magnifiques pour justifier un tel salaire... Eh bien, non! Ils n'ont eu aucune idée, et la Ville non plus! C'est le club qui a proposé ce projet à la Ville et qui lui en a même fourni les plans – je les ai avec moi, au cas où M. Pagani nierait cet aspect de la problématique.

Maintenant que nous avons parlé du court et du moyen terme, venons-en au long terme. La nouvelle patinoire a été promise pour le 1^{er} septembre 2015. Actuellement, il n'existe ni crédit d'étude, ni groupe de travail, ni proposition du Conseil administratif pour cette construction. Les deux seuls projets qui existent à ce sujet, c'est la motion M-921 déposée par l'Entente il y a six mois, et une recommandation que j'ai fait voter à la commission de la jeunesse et des sports, il y a dix jours. A part ces deux objets, il n'existe aucune proposition de construction d'une nouvelle patinoire en ville de Genève.

Comment pourrions-nous donc voter des *sky boxes* le petit doigt sur la couture du pantalon, sachant que cela condamnerait la nouvelle patinoire prévue pour le 1^{er} septembre 2015? C'est simplement illogique, et cela va à l'encontre des engagements pris en juin 2010 entre la Ville, le Canton et le Genève-Servette Hockey Club.

J'espère que M. Pagani aura la décence, tout à l'heure, de nous parler de ses divers rendez-vous avec le club, où il a eu cette phrase extraordinaire: «La nouvelle patinoire, ce n'est pas moi qui m'en occupe, c'est mon collègue Manuel Tornare.» M. Pagani est en charge des constructions et des travaux, mais il ne s'occupe pas du chantier de la nouvelle patinoire! Allez jusqu'au bout de vos pensées, Monsieur Pagani, dites que vous êtes opposé à un tel projet!

Un autre problème se pose, avec ces *sky boxes*: nous avons entendu M. Pagani nous dire que la patinoire des Vernets pourrait accueillir des spectacles et d'autres événements. Moi, je croyais que, depuis le scandale du concert de Prince, il fallait une licence pour exercer le métier d'agent artistique! A moins que M. Pagani

n'en possède une et ne nous crée une nouvelle salle de spectacle à la patinoire des Vernets... Je sais bien que Genève manque actuellement d'infrastructures culturelles de ce genre, mais vouloir en créer une à la patinoire des Vernets, c'est se moquer du monde! Ou alors, il nous faut recevoir davantage d'explications à ce sujet en commission, dans le cadre d'un projet que nous analyserons de bout en bout.

Enfin, je conclurai par le problème du déficit structurel du Genève-Servette Hockey Club dont on parle depuis des mois. J'aimerais rafraîchir la mémoire à certaines personnes et, plus particulièrement, à M. Pagani – mais pas à M. Tornare, qui a toujours été correct sur ce point. M. Pagani a dit à plusieurs reprises dans la presse – je tiens les coupures de journaux à la disposition de quiconque voudrait les consulter – que le Genève-Servette Hockey Club n'avait pas de souci à se faire, car la Ville de Genève assumerait le déficit structurel engendré par l'absence de rénovation de la patinoire durant l'été. Mesdames et Messieurs, ce déficit structurel se monte à 3 millions de francs! Or, actuellement, il n'y a pas de proposition dans ce sens au budget 2011. Et le club, se basant sur la parole de M. Pagani, attend une somme d'argent qu'il ne pourra pas recevoir, car M. Pagani – j'espère qu'il aura le courage de nous le dire, tout à l'heure – sera dans l'impossibilité de respecter son engagement.

Comme je l'ai dit précédemment, le projet d'arrêté PA-117 vise justement à respecter des engagements; c'est une idée ancienne qui vise à tenter de corriger ce qui est encore réparable et de sauver ce qui peut encore l'être, dans cette affaire de rénovation de la patinoire des Vernets, vu la situation actuelle.

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur Brandt.

M. Simon Brandt. Je conclus à l'instant, Madame la présidente. Nous proposons donc au Conseil municipal de voter sur le siège ces 180 000 francs pour une rénovation rapide au mois de décembre 2010, et de renvoyer la motion M-886 et la proposition PR-835 en commission où, soyez-en certain, Monsieur Pagani, nous prendrons tout le temps nécessaire pour analyser le dossier *sky boxes* en connaissance de cause.

M^{me} Annina Pfund (S). Le groupe socialiste souhaite procéder de la façon suivante. Nous renverrons le projet d'arrêté PA-117 de M. Simon Brandt en commission pour étude. Nous ne le voterons pas sur le siège ce soir, car rien n'empêche de le traiter rapidement en commission et de déposer un rapport en urgence pour la prochaine session du Conseil municipal.

En ce qui concerne la proposition PR-835, nous sommes un peu surpris par le montant des travaux prévus. Nous avons voté la proposition PR-797 avec un crédit d'étude de 878 000 francs et, maintenant, nous voyons arriver une demande de crédit de réalisation de plus de 14 millions de francs! Certes, nous saluons le fait que 1,3 million de francs soient destinés à la rénovation des vestiaires, mais cela n'empêche pas que le crédit total nous semble extrêmement élevé. Néanmoins, nous sommes d'accord d'étudier rapidement ce dossier – avant les play-off – à la commission des travaux et des constructions.

Voilà pour le fond; je m'attarderai un peu maintenant sur la forme. Le groupe socialiste n'a pas du tout apprécié la façon dont il a été pris en otage par le magistrat, la semaine dernière en commission. Il nous donne une courte information sur la proposition PR-835 – à peine quelques phrases! – et ce n'est même pas le mandataire qui nous l'a présentée. Personnellement, je trouve cela scandaleux! Ce n'est pas une façon de procéder! Si vous voulez que nous avançons rapidement dans nos travaux, Monsieur le magistrat – en tout cas, en ce qui concerne le groupe socialiste – vous ne devez pas nous mettre ainsi sous pression en nous dictant comment nous devons travailler. Il est question de 14 millions de francs, c'est un montant extrêmement élevé!

En outre, comme l'ont déjà dit certains de mes préopinants, nous n'avons pas du tout l'intention de participer au budget de fonctionnement du Genève-Servette Hockey Club; même si nous le pouvions, nous ne le ferions pas. Je pense que ce club est parfaitement apte à gérer cela par lui-même. Nous, nous fournissons l'infrastructure, mais rien de plus.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je me lève pour la seconde fois – c'est mon second *shift*, comme on dit en hockey sur glace... Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, les *sky boxes* sont voulus par le Genève-Servette Hockey Club. Il a organisé une séance d'information pour les chefs de groupe et nous avons reçu un volumineux dossier à ce sujet. J'ai chez moi les plans qui y figurent. C'est un premier point.

Je passe au deuxième point. Tout comme pour le stade des Charmilles, il faut tenir compte de la magie du lieu. On a voulu le Stade de Genève à la Praille; en fait, on a voulu construire un centre commercial dans une zone qui n'était pas destinée à cet usage et on y a accolé un stade pour pouvoir réaliser l'opération sur des terrains qui appartenaient à la Ville de Genève. Voilà la vérité!

Un club qui a du succès, un club de gagnants et de gagnés, trouvera à s'associer à une entreprise ou à un sponsor qui lui construira une arène de hockey sur glace. Personnellement, je ne me suis jamais engagé pour la nouvelle patinoire de 2015, mais je donne ce soir une piste à ce sujet: j'ai lu que la très puis-

sante société Coca-Cola voulait transférer son siège européen à Genève. Alors, pourquoi pas, demain, l'arène Coca-Cola pour le Genève-Servette Hockey Club? Laissons faire le privé, pour ce genre de sport-spectacle! Ce n'est pas à la collectivité de s'impliquer davantage qu'elle ne l'a déjà fait jusqu'à maintenant. On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, le sourire de la laitière, la laiterie et le parc autour avec les petits cochons!

Je réaffirme la position de l'Union démocratique du centre: par signe de bonne volonté, nous voterons sur le siège les 180 000 francs du projet d'arrêté PA-117 – même si une majorité ne nous suivra sans doute pas. Nous renverrons la proposition PR-835 du Conseil administratif à la commission des travaux et des constructions, à condition que son président nous assure qu'elle sera étudiée le 1^{er} décembre, comme il l'a déclaré tout à l'heure. Nous osons espérer que, lors de la séance plénière du lundi 13 décembre, nous aurons à traiter un rapport sur cette proposition, de manière à ne pas retarder – en cas de vote positif – la réalisation des travaux. J'ai dit.

M. Julius Kubik (UDC). C'est le premier jour où je siège au sein du Conseil municipal, mais je ne peux pas garder le silence au sujet de la patinoire des Vernets, où j'ai passé près de trente ans, à partir de 1969. Bien sûr, la Ville a besoin de se faire une certaine publicité, mais elle ne peut pas, pour cela, subventionner un club privé. Je connais très bien le Genève-Servette Hockey Club, il a suffisamment d'argent pour s'acheter des joueurs contre des millions de francs... Et il n'aurait pas quelques centaines de milliers de francs pour payer des rénovations?

De toute façon, la patinoire des Vernets, vu sa situation et son état, n'est absolument pas adéquate pour l'usage que nous voulons en faire durant les cinq prochaines années. Si nous procédons à des aménagements, il faudra traiter commercialement – et non pas politiquement – avec le Genève-Servette Hockey Club. J'ai dit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je remercie M. Kubik de nous rendre sensibles à cette réalité par son témoignage, lui qui a pratiqué la patinoire. Pour ma part, j'aimerais rappeler les Verts à la réalité. M. Buschbeck a été très clair, tout à l'heure: son groupe ne peut pas cautionner la rénovation d'une patinoire et la construction d'une autre; ce sera soit l'une, soit l'autre. Si les Verts souhaitent avoir une nouvelle patinoire, il faudra de toute façon qu'ils revoient la proposition PR-835 qui nous est soumise ce soir, avec son projet à 14 millions de francs. Je rends M. Wisard attentif au fait que, si nous devons redimensionner ce projet, il faudra procéder à des auditions et faire tout un travail technique, en gardant dans notre optique l'éventualité d'une nouvelle patinoire en 2015.

La seule solution qui me paraisse cohérente, ce soir, c'est de voter sur le siège le projet d'arrêté PA-117 de M. Brandt, car il a l'avantage de tenir compte de ce qui existe déjà et de proposer des places supplémentaires pour rentabiliser le Genève-Servette Hockey Club. Je le répète, ces places VIP supplémentaires devraient, à terme, lui rapporter 1 million de francs de recettes par année. Ensuite, nous pourrions travailler à redimensionner et à clarifier le dossier à 14 millions de francs de la proposition PR-835 – alors que nous attendions une demande de crédit de 9 millions de francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous parlons de millions de francs! Nous ne pouvons pas travailler à la hâte, lorsque les enjeux sont aussi importants! Et cela d'autant plus que deux conseillers administratifs nous parlent d'un projet de construction d'une patinoire pour 2015, au sujet duquel il y aurait entente avec l'Etat en vue de nouvelles solutions. Mesdames et Messieurs, nous sommes des élus du peuple: nous devons veiller à la juste dépense de l'argent public et à éviter des gaspillages; si nous ne le faisons pas, le peuple pourrait nous le reprocher – et avec raison.

La présidente. Je signale à cette assemblée que nous ne lèverons pas la séance avant d'avoir clos ce débat et les votes y afférents.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à force de vouloir vous mêler de poser des questions et d'imaginer des solutions techniques, vous compliquez tout! Je vous mets en garde, Monsieur Brandt: vous risquez de déstabiliser l'ensemble du processus validé par la Ville et par l'Etat.

Certains estiment le prix d'une nouvelle patinoire à 50 ou 60 millions de francs... C'est comme pour le Stade de Genève, qui avait été estimé à 80 millions de francs, alors que l'on voyait très bien qu'il fallait le double. Je siégeais au Grand Conseil, à l'époque, et en tant que rapporteur de minorité sur cette affaire j'ai été le seul à dire que ce stade coûterait le double de la somme prévue.

Je le dis clairement aujourd'hui: une nouvelle patinoire telle que celle qui est demandée par le Genève-Servette Hockey Club ne coûtera pas 60, mais 120 millions de francs, au bas mot. Ce sera une patinoire commerciale, avec tout ce que cela implique. Celle de Berne, qui n'est pourtant qu'une ancienne infrastructure rénovée et non une construction nouvelle, a coûté 180 millions de francs.

Mais ce dossier ne me concerne pas, Monsieur Brandt, car je ne suis pas responsable des sports, jusqu'à preuve du contraire! MM. Mark Muller et Manuel Tornare se sont engagés à constituer un groupe de travail pour évaluer d'abord les

besoins en glace. Ce qui n'avait pas été fait avec le stade de football doit l'être avec la nouvelle patinoire. Pour être cohérents dans ce projet, nous devons savoir si le canton de Genève peut absorber une telle infrastructure. Il est évident qu'il faut commencer par là.

Ensuite, il faudra déterminer où implanter cette nouvelle patinoire, parce qu'il s'agira d'un investissement très important de 70 à 100 millions de francs au moins, et non simplement de 14 millions de francs. Voilà le premier point que je voulais clarifier.

Je passe au deuxième point. M. Brandt essaie d'aligner des noix sur un bâton! La semaine dernière, j'ai rencontré le représentant du Genève-Servette Hockey Club, qui m'a présenté ces fameux plans de loges en tubulaire, comme celles que l'on utilise à Palexpo pour les matches de tennis. Mais ce que M. Brandt se garde de dire, c'est que ces loges amputeront la glace de la patinoire de 2,5 m, voire davantage. De ce fait, la polyvalence de l'infrastructure sera perdue. C'est la réalité, Mesdames et Messieurs!

Techniquement parlant, nous avons dit que nous étions prêts à entrer en matière sur la question d'une installation de sièges provisoire à la patinoire des Vernets. Et voilà que le Conseil municipal risque de nous prendre de vitesse en votant ce soir sur le siège – si une majorité y consent – le projet d'arrêté PA-117 de M. Brandt.

Pour ma part, je prétends qu'il appartient au Genève-Servette Hockey Club de payer ces 200 petits milliers de francs nécessaires pour l'installation provisoire. Je suis même allé plus loin: en faisant certains téléphones, j'ai déjà obtenu une promesse d'examiner avec bienveillance un don de 100 000 francs des Services industriels de Genève (SIG) en vue de cette réalisation. Pourquoi le club n'a-t-il pas lui-même cherché cet argent? Je me pose toujours la question! Cela ne ferait plus que 80 000 francs à payer pour notre municipalité. Mais le club ne veut pas chercher de sponsors pour des infrastructures, il préfère leur demander de lui payer des joueurs – ce que je comprends tout à fait.

Il relève de ma responsabilité, je le signale, de faire en sorte que la patinoire des Vernets reste polyvalente tout en étant apte à servir le hockey sur glace pendant cinq ans encore. Si la construction d'une nouvelle patinoire est irrévocable, Monsieur Lathion, vous aurez beau dire qu'il faut en discuter, dans cinq ans, elle sera prête à être utilisée. En attendant, il faut bien que le Genève-Servette Hockey Club survive pendant cinq saisons! Cela implique que la Ville fasse des investissements dans ce sens, c'est incontournable!

Malheureusement – et je le regrette – cela coûte plus cher que prévu, mais je me suis attaché à faire en sorte que d'autres intervenants que ce club sportif puissent utiliser la patinoire des Vernets, comme Patricia Kaas, que j'y ai enten-

due en concert il y a une vingtaine d'années. Donc, il est possible que divers organisateurs de spectacles aient accès à cette infrastructure après sa rénovation, surtout avec le restaurant qui sera construit sur la plate-forme du côté voirie. Ainsi, la patinoire pourra encore exister pendant une vingtaine, voire une trentaine d'années. Ce sont des investissements à long terme que je vous propose, Mesdames et Messieurs!

Vous l'aurez compris aux propos que je viens de tenir: si vous votez sur le siège les 180 000 francs du projet d'arrêté PA-117, d'une part, vous exonérez les SIG des 100 000 francs promis pour cette installation provisoire et, d'autre part, vous faites perdre à cette infrastructure son caractère polyvalent. Je rappelle que des enfants et des écoles fréquentent la patinoire des Vernets à longueur de journée; j'ai pu le constater hier encore. Si le Conseil municipal accepte d'amputer la surface de glace de 2,5 m, il ne sera plus possible de démonter le rink que nous avons voulu amovible, justement pour permettre cette polyvalence.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je trouve qu'il serait de bon aloi de renvoyer en commission les trois objets qui vous sont présentés ce soir. Nous essaierons de travailler rapidement pour mener à bien le débat les concernant.

Enfin, cerise sur le gâteau pour M. Lathion, qui ne cesse de prétendre que M. Pagani dépense trop d'argent et dépasse les budgets prévus... Nous avons fait quelques statistiques et nous nous sommes aperçus que, depuis que je suis en charge du département des constructions et de l'aménagement – et grâce au Conseil municipal qui a voté les crédits demandés – nous avons investi 500 millions de francs pour les routes, la construction d'appartements, les places publiques, les tuyaux.

La présidente. Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Sur ces 500 millions de francs, il n'y a eu que 3% de dépassement de crédit – et cela, sur de vieux ouvrages comme le pont de la Machine et le Musée Rath, notamment. Vous ne pouvez donc plus me faire le procès d'aller systématiquement en dépassement de crédit ou de forcer le rythme des travaux, Monsieur Lathion! Seuls de très rares dossiers nécessitent d'aller en dépassement de crédit et de prévoir des travaux urgents – or, celui de la patinoire en est un.

Je m'en excuse, mais toujours est-il que la force de mon département est aussi dans sa capacité de réalisation. Par exemple, nous avons mis à la disposition des écoles six classes en trois mois, cet été, à la satisfaction des habitants de la Jonction.

La présidente. Votre temps de parole est écoulé, Monsieur Pagani.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne ferai pas mieux que Patricia Kaas, mais j'essaierai de répondre à un certain nombre de questions.

D'abord, il n'est pas question de subventionner le Genève-Servette Hockey Club; comme l'ont dit MM. Hämmerli et Buschbeck, ce n'est pas légal. Nous subventionnons Genève Futur Hockey, trois clubs qui font de la formation jeunesse et se sont mis ensemble – ce qui n'est pas toujours évident.

A propos du Genève-Servette Hockey Club, j'aimerais faire une petite mise au point. Il est vrai, Monsieur Hämmerli, qu'il y a eu beaucoup de réunions, ces temps-ci, avec les dirigeants du club; ils sont venus dans mon bureau, ou dans celui de M. Pagani quand cela concernait les travaux. Ces séances ont servi à resserrer certains boulons! En effet, la logique de ces personnes ne correspond pas forcément à celle du politique. Nous ne pouvons pas leur demander d'être toujours en adéquation avec le monde politique, qu'ils connaissent parfois assez mal – mais pas parce qu'ils viennent de pays anglo-saxons, puisqu'il arrive parfois que même des Genevois aient de la peine à comprendre la logique politicienne de leur propre cité! Par conséquent, Monsieur Hämmerli, je vous assure que les resserrages de boulons nécessaires ont été effectués auprès du Genève-Servette Hockey Club.

Au passage, je remercie le président de la commission des finances, M. Pataroni, qui a accepté, avant la fin du mois de novembre, d'auditionner en ma présence les dirigeants du club pour parler des comptes de Genève Futur Hockey. J'ai bien compris le message – gaullien sur les bords – que m'a adressé le Conseil municipal à ce sujet: il est d'accord de voter 1 million de francs pour Genève Futur Hockey dans le cadre du budget 2011, à condition de recevoir des explications satisfaisantes sur les comptes de cet organisme et sur son avenir – c'est presque un pléonasme, pour un club qui a une appellation pareille! J'ai donc pu apporter ces précisions en commission des finances, et je remercie encore M. Pataroni de m'avoir donné cette opportunité. Il paraît que les membres de la commission de la jeunesse et des sports sont aussi invités pour une séance, mais nous en reparlerons en temps voulu.

Monsieur Brandt, il est faux de dire, comme vous l'avez fait tout à l'heure, que la ligue nationale n'a pas été informée de la durée des travaux, car elle l'a été. Peut-être ne le saviez-vous pas, mais je vous en informe, même si c'est peu important.

Mesdames et Messieurs, dans ce dossier, Simon Brandt a raison de parler du court, du moyen et du long terme. Je vous l'ai toujours dit: la question que vous devez vous poser, c'est de savoir si vous voulez ou non cesser d'investir dans la

patinoire des Vernets et le Genève-Servette Hockey Club. Je sais que certains aimeraient classer le bâtiment, l'estimant aussi beau que certaines architectures italiennes de la Renaissance... Alors, voulez-vous que nous le classions, ou pas? Voulez-vous que nous cessions d'y faire des travaux, comme je l'ai dit dans la *Tribune de Genève* aujourd'hui? A ce sujet, je précise que je n'ai pas qualifié cette patinoire de «vieille fille», mais de «vieille dame». Voulez-vous que nous continuions à lifter cette vieille dame, oui ou non?

Un jour ou l'autre – à long terme – nous ne pourrons plus le faire. Et je ne pense pas que vous veuillez en faire un musée du puck... Cette patinoire mérite quand même des investissements! Et si mon collègue Pagani – je salue son courage – se bat pour cela, c'est parce que, depuis trente ans, nous n'avons pratiquement rien fait en la matière! Regardez dans quel état sont les vestiaires des équipes et des visiteurs, Mesdames et Messieurs! Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Par conséquent, les pouvoirs publics – que ce soit le délibératif ou l'exécutif – ont la responsabilité d'entretenir cette patinoire et de faire en sorte – Genève-Servette Hockey Club ou pas – qu'elle reçoive un coup de peinture et soit rénovée un peu partout. Ce que veulent ses dirigeants, Mesdames et Messieurs, comme l'ont dit certains d'entre vous, c'est que le club devienne rentable; avec mon collègue Rémy Pagani, nous essayons d'atteindre cet objectif. L'ancien joueur qui a parlé tout à l'heure a raison de dire que le Genève-Servette Hockey Club est comme un aigle aux ailes coupées, à l'heure actuelle.

A court et à moyen terme – je le précise pour vous, mon cher Simon Brandt – nous voudrions rendre la patinoire des Vernets plus rentable, notamment en y ajoutant un restaurant du côté voirie, des *sky boxes* et d'autres améliorations. Cela rendrait beaucoup plus séduisant le projet d'une nouvelle patinoire aux yeux d'éventuels sponsors et mécènes. Personne au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil n'a dit que les pouvoirs publics devraient payer la totalité de cette infrastructure! Prenons l'exemple de Berne, où la patinoire s'appelle PostFinance Arena. Malheureusement, la Poste place souvent son argent en Suisse alémanique et pas en Suisse romande, on le sait – mais toujours est-il que voilà un bon sponsor pour la patinoire de Berne!

Comme l'a dit Rémy Pagani, il est de notre devoir non seulement d'évaluer les besoins en glace de l'ensemble du canton – et ne prétendez pas que nous n'avons pas commencé à y travailler, Monsieur Brandt, car nous sommes en train d'y réfléchir – mais également de discuter avec l'Etat pour voir où localiser la future patinoire dans un avenir quand même assez proche.

J'ouvre une parenthèse concernant la caserne des Vernets. M. Ueli Maurer a dit, cet été, que l'armée voulait quitter les lieux plus tôt que prévu. Cette affirmation a été faite dans le cadre de l'émission *Forum* à laquelle Mark Muller a

participé avec des représentants de l'armée. Je le répète, si le Canton trouve un lieu pour une nouvelle caserne, l'armée quittera les Vernets plus tôt que prévu. Il y a donc des changements en perspective au niveau de l'esplanade des Vernets, qui ouvriront peut-être de nouvelles possibilités non seulement pour le logement – je suis d'accord avec un tel projet – mais aussi pour des équipements collectifs sportifs, culturels ou autres. Voilà sur quoi portent nos réflexions pour le moyen et le long terme.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, vous avez trois possibilités, ce soir. Premièrement, vous pouvez voter le projet d'arrêté PA-117 de M. Brandt – mais je vous préviens quand même que l'autorisation du Département des constructions et des technologies de l'information sera nécessaire. En outre, j'ai interrogé le Service des sports, qui m'a confirmé que l'installation provisoire prévue dans ce projet d'arrêté impliquerait un empiétement sur la glace. C'est un peu gênant, car la présence d'ammoniac en dessous pose quelques difficultés techniques, mais tout mérite étude. Donc, au sujet du projet de M. Brandt, que le Conseil municipal assume son choix! Moi, je n'en fais plus partie...

Deuxièmement, il y a la proposition des dirigeants du Genève-Servette Hockey Club et de M. Quennec, qui relève du «provisoire un peu plus durable» – fréquent à Genève – et qui se monte à environ 3 millions de francs.

Troisièmement, il y a la proposition PR-835 du Conseil administratif. A ce sujet, je précise à l'attention de M^{me} Pfund que nous n'avons jamais promis d'élaborer un projet de *sky boxes* à 8 millions de francs avant d'en arriver à cette demande de crédit de 14 millions de francs. Ce n'est pas vrai! D'ailleurs, il faut diviser ce montant par quatre en tenant compte de ses différentes tranches: les *sky boxes*, la zone lounge, les vestiaires, le restaurant. Ne tronquez pas le débat! Le Conseil municipal est libre de choisir s'il veut accepter les quatre tranches de ce «salami» ou en privilégier une qu'il aura considérée comme plus séduisante que les autres.

En conclusion, ce soir, Mesdames et Messieurs, vous devez vous contenter de réfléchir uniquement à la patinoire existante, et non à la future nouvelle patinoire. Je citerai Jean de La Fontaine: «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.» Le deux, ce sera pour l'avenir!

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre des démocrates-chrétiens demandant d'interrompre le débat sur la patinoire des Vernets pour le reprendre après la pause dînatoire, afin de ne pas faire comme lors des dernières séances et de respecter les horaires du Conseil municipal.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3146
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3146
3. Prestations de serment de M. Julius Kubik, remplaçant M ^{me} Catherine Buchet-Harder, conseillère municipale démissionnaire, et de M. Thomas Boyer, remplaçant M ^{me} Chantal Perret-Gentil, conseillère municipale démissionnaire	3148
4. Questions orales	3148
5. Motion du 2 novembre 2010 de M ^{mes} Fabienne Aubry Conne, Patricia Richard, Alexandra Rys, MM. Alexandre Chevalier, Rémy Burri, Adrien Genecand, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli: «Grève sauvage à l'Usine» (M-946)	3172
6.a) Proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais:	
– arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de <i>sky loges</i> ;	
– arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone <i>lounge</i> et au reprofilage du gradin sponsors;	
ou	
– arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone <i>lounge</i> (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;	
– arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835)	3173
6.b) Projet d'arrêté du 23 novembre 2010 de M. Simon Brandt: «GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets» (PA-117)	3196
6.c) Motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli:	

«Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3 ^e phase dans les travaux» (M-886)	3197
7. Propositions des conseillers municipaux	3217
8. Interpellations	3217
9. Questions écrites	3217

La mémorialiste:
Marguerite Conus